

2001/1

ANNEE 2004

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

X^{EME} LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE
L'ANNEE

2001

COMPTE RENDU IN-EXTENSO

SEANCE DU MERCREDI 21 NOVEMBRE 2001

Sommaire

	Pages
1 - Membres du Gouvernement présents	2
2 - Ouverture de la séance	2
3 - Suspension de la séance	4
4 - Reprise de la séance	4
5 - Election d'un 8 ^{eme} Vice-Président	5
6 - Discussion Générale	11
7 - Suspension de la séance	62
8 - Reprise de la séance	62
9 - Fin de la séance	94

Secrétaires Elus

Monsieur Samba BATHILY
Monsieur Daour NIANG NDIAYE

Présidence de :

Monsieur Youssou DIAGNE,
Président

SEANCE PLENIERE DU MERCREDI 21 NOVEMBRE 2001
(La séance est ouverte à 16 h)

- 1 -

Membres du Gouvernement présents

Sont au banc du Gouvernement :

Le Général Mamadou NIANG, Ministre de l'Intérieur ;
Madame Thiéwo CISSE DOUCOURE, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Intérieur, chargé des Collectivités locales ;
Monsieur Mamadou DIOP, Ministre chargé des Relations avec les Assemblées.

- 2 -

Ouverture de la séance

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Mes Chers Collègues, le samedi 20 octobre, notre collègue Seyni SARR a été ravi à notre affection. L'Assemblée nationale se réunissant pour la première fois, tient à lui rendre un dernier hommage. Le doyen des députés de la présente législature, notre regretté collègue, était un homme courtois et effacé. Malgré son âge avancé et l'éloignement, il mettait un point d'honneur à assister à tous les travaux de notre Assemblée. Homme d'action et de conviction, Seyni SARR, de son vivant, partageait sa vie entre ses activités de commerçant cultivateur et celle de responsable politique du Parti démocratique sénégalais dont il était l'un des premiers membres. Son mandat de député constitue une reconnaissance de ses actions par la population de sa ville ainsi que par son parti. A sa famille éplorée, aux populations de Kaffrine et à son parti le PDS, l'Assemblée nationale réitère ses sincères condoléances. Que la terre de Lour qu'il chérissait tant lui soit légère. J'invite l'Assemblée à observer une minute de silence en la mémoire de notre défunt collègue.

Je vous remercie.

Nos collègues Alioune KEBE et Laye DIOP DIATTA s'excusent de ne pouvoir assister à cette séance.

Il n'y a pas d'observations ?
Nos collègues sont excusés.

Mes Chers Collègues,
J'ai reçu les affaires suivantes :

Projet de loi n°05/2001 portant loi de Finances pour l'année 2002 ;

Projet de loi n°06/2001 portant approbation du Programme triennal d'investissements publics 2002-2004.

Projet de loi n°07/2001 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur la prévention de la lutte contre le terrorisme.

J'ai également reçu pour examen, selon la procédure d'urgence, les textes suivants :

Projet de loi n°08/2001 portant report de la date des élections aux conseils régionaux, aux conseils municipaux et aux conseils ruraux ;

Projet de loi n°09/2001 portant prorogation du mandat des conseillers régionaux, des conseillers municipaux et des conseillers ruraux ;

Projet de loi n°10/2001 portant Code des télécommunications. Conformément aux dispositions de l'article 67 de notre Règlement intérieur, l'urgence est de droit lorsqu'elle est demandée par le Président de la République.

Mes Chers Collègues, j'ai également reçu de Monsieur le Procureur de la République, une lettre demandant la levée de l'inviolabilité parlementaire de notre collègue Moustapha NIASSE conformément aux dispositions de l'article 61 alinéas 3 de la Constitution.

Acte est donné du dépôt de ces affaires.

Mes Chers Collègues, j'ai reçu la lettre de démission de notre collègue Ousmane Masseck NDIAYE nommé Ministre du Tourisme, et précédemment élu sur la liste départementale de Dagana de la coalition SOPI. Acte est donné de cette démission qui sera immédiatement notifiée à Monsieur le Président de la République conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 6 de notre Règlement intérieur.

En vue de pourvoir à cette vacance ainsi qu'à celle du décès de notre collègue Sény SARR et conformément aux décisions de l'article L 145 du Code électoral en ses alinéas 1 à 3, j'invite nos collègues Abdoulaye DIENG n°2 et Ibrahima Isidore Ozan EZAN à occuper leur place.

Messieurs les huissiers, veuillez installer nos collègues dans l'hémicycle.
(Applaudissements)

Je voudrais au nom de l'Assemblée nationale féliciter nos collègues Ibrahima Ozan EZAN et Abdoulaye DIENG n°2 et leur souhaiter la bienvenue.

Mes Chers Collègues, la démission de Monsieur Ousmane Masseck NDIAYE ayant également entraîné une vacance au poste du 8^{ème} vice-président, nous allons procéder à une élection pour pourvoir à son remplacement. Le groupe libéral et démocratique propose la candidature de Monsieur Khouraïchi THIAM (Applaudissements).

Je rappelle qu'il est distribué à chaque député une enveloppe contenant des bulletins de vote. Il déposera dans l'urne un bulletin imprimé s'il est pour, un bulletin bleu s'il est contre, un bulletin blanc rayé de bleu s'il désire s'abstenir.

Mes Chers Collègues,

Pour permettre aux présidents de groupe de se concerter, je vous propose une suspension de 5 mn.

Il n'y a pas d'observations ?

La séance est suspendue.

- 3 -

Suspension de la séance

- 4 -

Reprise de la séance

MONSIEUR LE PRESIDENT

Chers Collègues, la séance est reprise.

Après la concertation que nous venons de faire avec les Présidents de groupe conformément aux dispositions réglementaires, seul le groupe libéral et démocratique avait fait une proposition de candidature au moment où nous avons commencé nos travaux. Nous maintenons donc que ce groupe propose la candidature de Monsieur Khouraïchi THIAM ce qui nous permet maintenant de continuer l'élection que nous avons commencée. Vous pouvez, Monsieur le Secrétaire élu, continuer.

Élection d'un 8^{ème} vice-président

MONSIEUR LE SECRETAIRE ELU

Merci, Monsieur le Président.
(Appel Nominal).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Personne ne demande plus à voter ? Le scrutin est clos, Messieurs les secrétaires, veuillez, je vous prie, procéder au dépouillement.

Voici les résultats du scrutin :

Votant : 100
Pour : 90
Contre : 1
Abstention : 7
Bulletin nul : 2

Monsieur Khourāichi THIAM ayant obtenu 90 voix est élu 8^{ème} vice-président de l'Assemblée nationale.

Je voudrais, au nom de l'Assemblée, lui adresser mes chaleureuses félicitations.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n° 08/2001 portant report de la date des élections aux Conseils régionaux, aux Conseils municipaux et aux Conseils ruraux. La parole est à Monsieur Moussa CISSE Rapporteur de la Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits Humains.

MONSIEUR MOUSSA CISSE

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

La Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains s'est réunie le mardi 20 novembre 2001 sous la présidence de notre collègue Yéro Hamet DIALLO, Président de ladite commission, à l'effet d'examiner le projet de loi n°08/2001 portant report de la date des élections aux Conseils régionaux, aux Conseils municipaux et aux Conseils ruraux.

Le Gouvernement était représenté par le Général Mamadou NIANG, Ministre de l'Intérieur, Madame Thiéwo CISSE DOUCOURE, Ministre délégué chargé des Collectivités locales et Monsieur Mamadou DIOP, Ministre chargé des Relations avec les Assemblées.

En ouvrant la séance, le Président de la commission a salué les Ministres et leurs collaborateurs et les a félicités pour la confiance que le Chef de l'Etat a placée en eux, avant d'inviter le Ministre de l'intérieur à présenter le projet de loi à l'ordre du jour.

Le Ministre de l'intérieur a salué les députés puis a présenté l'exposé des motifs de son projet. En application des dispositions des articles L267 et L285 du Code électoral, les conseillers régionaux, les conseillers municipaux et les conseillers ruraux sont élus pour cinq ans au suffrage universel direct. Le dernier renouvellement général des organes élus de ces collectivités locales a eu lieu le 24 novembre 1996. Le mandat de ces conseillers expire donc le 24 novembre 2001.

En raison d'événements qui s'échelonnent de novembre 2001 à avril 2002, il est nécessaire de reporter les élections aux conseils régionaux, aux conseils municipaux et aux conseils ruraux à une date plus propice, offrant les meilleures conditions pour l'organisation matérielle des opérations électorales et une bonne participation des électeurs.

Ces événements dont les célébrations mobilisent une grande partie de l'électorat sont le Ramadan, les fêtes de fin d'année, la Coupe d'Afrique des Nations, le pèlerinage à la Mecque, les fêtes de Pâques et le grand Magal de Touba.

Il est donc proposé d'organiser les élections régionales, municipales et rurales le dimanche 12 mai 2002. Cette date ne correspond à aucun événement susceptible de constituer une gêne éventuelle pour l'électorat.

Après l'exposé du Ministre, les Commissaires ont posé des questions et fait des suggestions portant sur :

- l'usurpation des pouvoirs des élus locaux par l'Administration ;
- l'organisation d'élections libres et démocratiques ;
- les motifs du report des élections que certains commissaires jugent injustifiés ;
- le projet de découpage administratif ;
- les conflits entre conseils ruraux ;
- le pourquoi de la procédure d'urgence ;
- le rapprochement de la date proposée pour les élections avec certains événements religieux (gamou de Tivaouane) ;
- l'incompétence des collectivités locales qui, selon certains commissaires, ont failli à leurs missions et ont enregistré un bilan globalement négatif ;
- l'audit du Fichier électoral ;
- la poursuite du projet de départementalisation ;
- l'utilisation des budgets qui seront votés.

Un commissaire a posé la question de savoir ce que fera le gouvernement si le projet de loi est rejeté.

En répondant aux questions des députés, Madame le Ministre délégué chargé des Collectivités locales s'est tout d'abord désolée de l'utilisation par certains commissaires, des expressions comme usurpation de fonctions, avant de dire qu'il y a transfert de compétences mais pas transfert de services et que la décentralisation signifie cogestion entre le pouvoir central et le pouvoir local. C'est parce que, dira le Ministre, la communauté urbaine n'a pas pu accomplir pleinement sa mission, qu'elle a été dissoute. Elle soulignera les mauvais rapports qui existent entre les Mairies de ville et les Maires d'arrondissement. Elle a également reconnu l'échec des mairies d'arrondissement.

Pour le vote du budget, Madame le Ministre a dit qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter parce que ceux qui seront élus pourront apporter les modifications requises.

Sur les conflits entre Conseils ruraux, Madame le Ministre a fait comprendre que les groupements d'intérêt rural proposés par un commissaire ne sont pas appropriés pour régler le problème.

Elle propose de créer un organe plus élargi qui peut permettre à certaines communautés rurales de mettre leurs moyens en commun, pour gérer certains problèmes comme les conflits fonciers.

A la suite du Ministre délégué chargé des Collectivités locales, le Ministre de l'intérieur, à son tour, a remercié les députés pour la qualité des débats.

Il dira que sa conception de la décentralisation est de rapprocher l'Administration de l'Administré.

Pour Monsieur le Ministre, la mission première de l'Etat est de superviser tous les acteurs des collectivités, pour suppléer aux insuffisances. L'Etat est obligé d'intervenir là où cela ne va pas.

Sur le report de la date des élections, le Ministre a ajouté aux raisons évoquées dans l'exposé des motifs :

- la réforme territoriale non encore faite ;
- le souci de satisfaire la demande d'auditer le fichier électoral exprimé par certains partis politiques ;
- la recherche de consensus sur les aspects liés à l'organisation des élections.

Il a ensuite dit la disponibilité de son département à examiner avec la classe politique tous les problèmes.

Pour le Ministre, le souci du gouvernement est d'affiner et de parfaire la réforme territoriale.

Répondant au commissaire qui avait posé la question de savoir pourquoi il n'a pas été proposé pour les élections une date antérieure au 24 novembre 2001, le Ministre a dit qu'organiser des élections avant l'expiration du mandat peut porter préjudice aux élus locaux.

Sur la question d'une éventuelle suppression des régions en tant que collectivités, Madame le Ministre délégué chargé des Collectivités locales a dit que des dispositions seront prises en cas de dissolution.

Après les réponses des Ministres, vos commissaires ont adopté le projet de loi n°08/2001 à la majorité et vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève de votre part des objections majeures.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Rapporteur.

Je demande à Monsieur le Ministre de l'Intérieur s'il a des observations à faire sur le rapport.

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

A la page 4, deuxième paragraphe, deuxième ligne, pour « suppléer aux insuffisances » et non « supplier ».

Ensuite toujours dans la même page, l'avant dernier paragraphe, le dernier mot en cas de « dissolution » et non de « disparition ».

Et au paragraphe immédiatement au-dessus, répondant au commissaire qui avait posé la question de savoir pourquoi il a été proposé pour les élections une date antérieure au 24 novembre etc. Il faudrait plutôt lire : « répondant au commissaire qui avait posé la question de savoir pourquoi il n'a pas été proposé pour les élections une date antérieure au 24 novembre ».

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Mes Chers Collègues, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

Nous avons Talla SYLLA et Abdoulaye FAYE.

La parole est au Président Talla SYLLA.

MONSIEUR TALLA SYLLA

(Intervention en OUOLOF)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, la parole est à notre collègue Abdoulaye FAYE.

MONSIEUR ABDOULAYE FAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'ai deux observations à faire : la première c'est sur les observations de notre collègue Talla. La deuxième ...

MONSIEUR LE PRESIDENT

S'il vous plaît, nous voudrions que vous interveniez sur le rapport.

MONSIEUR ABDOULAYE FAYE

Non, mais ! En fait, Monsieur le Président, c'est tout simplement pour lui dire qu'il faut qu'on prenne l'habitude de respecter les principes du travail d'ici. Il s'agit de faire des observations sur le rapport et sur les textes qui sont tout à fait différentes des observations sur le fond qu'on peut faire au cours du débat.

Alors cela dit, Monsieur le Président, à la page 3, 4^{ème}, il est dit quelque part qu'elle a également reconnu l'échec des mairies d'arrondissements. Je ne crois pas que ce soit véritablement la formule utilisée par Madame le Ministre, et je voudrais donc que l'on revienne à la réalité du problème tel qu'il a été posé et à la véritable réponse apportée par le ministre.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Talla SYLLA.

MONSIEUR TALLA SYLLA

Je vous remercie, Monsieur le Président.

En fait, Monsieur le Président, je peux bien faire des observations sur les observations qui m'ont été faites ! (ouolof)...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Président Babacar GAYE, vous avez la parole.

MONSIEUR BABACAR GAYE

(Perte d'informations)

... je pense que vous avez, dès la première lecture du rapport, demandé aux Ministres s'ils ont des observations à faire sur le rapport. Ils ont donné un point de vue, ont fait leurs observations, ce qui signifie que le contenu du rapport est conforme à ce que le Ministre a dit au niveau de la commission.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Merci, Monsieur le Président.

Par rapport à l'observation de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, il est vrai qu'il y avait des coquilles dans le rapport que je devrais corriger avant de procéder à la lecture. J'en prends acte, mais en ce qui concerne les observations du Président Talla SYLLA, je pense que par rapport à la question de la fixation de la date des élections à une date antérieure au 24 novembre, le Ministre a répondu et j'ai bien porté la réponse sur le rapport, parce qu'il a dit qu'organiser des élections avant l'expiration du mandat peut porter préjudice aux élus locaux.

Par rapport à l'autre question, la réponse n'a pas été apportée à la discussion sur le présent projet de loi mais sur le dernier que nous avons eu à voter, et vous verrez que sur ce rapport la question a été bel et bien mentionnée. Moi, je ne fais que rapporter ce qui a été dit. Je n'ai ni à développer, ni à résumer les propos des uns et des autres.

En ce qui concerne maintenant l'échec des mairies d'arrondissements, j'ai rapporté tels quels les propos de Madame le Ministre délégué. Si tel n'est pas le cas, je pense qu'elle pourra rectifier.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, Monsieur le Rapporteur.

Le Président Talla SYLLA a la parole.

MONSIEUR TALLA SYLLA

(Intervention en Ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Président Babacar GAYE, vous avez la parole.

MONSIEUR BABACAR GAYE

Monsieur le Président, Merci.

Je pense que concernant cette affaire là, il faudrait que le rapport mentionne la réponse qui a été donnée par le Ministre, parce qu'il a bel et bien donné une réponse. Et je pense que si l'Assemblée le permet, on peut rappeler la réponse. Le Ministre avait dit : « Effectivement si l'Assemblée, par extraordinaire, rejetait cette proposition de loi, que cette Assemblée peut-être trouverait sur elle les possibilités juridiques témoins politiques pour prendre en charge justement la situation qui serait créée ». Je pense que c'est cela qui a été dit dans le rapport. Il faut le mentionner et puis on avance.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, mon Cher Collègue.
Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

MONSIEUR LE MINISTRE

(Perte d'informations)

- 6 -

Discussion générale

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.
La discussion générale est ouverte sur les conclusions de la commission.
Quels sont ceux qui souhaitent prendre la parole ?

Voici la liste des orateurs :

Mbaye Jacques DIOP

Djibo Leyti KA
Abdoulaye BABOU
Mamadou DIOP n°1
Aliou DIA
Aminata MBENGUE NDIAYE
El Hadj Daouda FAYE
Madior DIOUF
Papa Babacar MBAYE
Abdoulaye FAYE
Oumar SARR
Amath DANSOKHO
Djiby CISSE
Alioune BA
Iba Der THIAM
Boubacar BADJI
Moussa SY
Khalifa SALL
Madiyena DIOUF
Babacar GAYE
Talla SYLLA
Daour NIANG NDIAYE
Modou AMAR
Guirane NDIAYE

Nous avons 25 orateurs et proposons 5 minutes compte tenu du fait que la commission des Finances doit démarrer tout à l'heure.

La parole est à notre collègue Mbaye Jacques DIOP.

MONSIEUR MBAYE JACQUES DIOP

Monsieur le Président,

Je voudrais d'abord vous remercier, je voudrais ensuite que vous me permettiez de féliciter mon collègue Khouraïchi THIAM pour la confiance qu'on vient de lui accorder, je le félicite parce qu'après tout, lui et moi avons un certain compagnonnage dans ce pays c'est pourquoi je voudrais me réjouir de cette élection.

Cela dit, Monsieur le Président, l'examen par la plénière de ce projet de loi n°08/2001 sur le report demandé par le Gouvernement des élections locales, me donne l'occasion de faire quelques précisions que je considère comme essentielles pour le fonctionnement de notre Institution et en même temps pour le fonctionnement de la Démocratie tout court.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les députés,

Hier, en commission des Lois dont je suis membre depuis de longues années, j'ai été interdit de parole, c'est grave, pour ce texte que nous examinons présentement, au motif que je serais arrivé en retard, alors que des commissaires s'exprimaient et que les Ministres n'avaient pas encore commencé à répondre. La tradition, depuis de longues années, est que quand un parlementaire arrive en retard, et que comme je l'ai fait hier avec courtoisie, adresse un mot au Président de la commission, pour lui demander de bien vouloir excuser son retard, et en même temps de bien vouloir l'inscrire sur la liste des intervenants, on l'inscrit. C'est du jamais vu. C'est la première fois que je vois une telle anomalie.

Je devais donc Monsieur le Président, vous qui êtes le gardien de cette institution, dire ici solennellement : il faut que cela cesse. Je ne peux pas accepter, je ne saurai accepter d'être bâillonné par qui que ce soit. Interdit de parole pour un parlementaire, il n'y a pas plus grande offense. Alors je voudrais qu'à l'avenir, les traditions soient respectées et qu'on ne cherche pas à caporaliser les choses. Nous sommes des hommes majeurs, libres depuis fort longtemps et dans cet hémicycle, nous avons construit, pas à pas, la démocratie, les libertés pour que le Sénégal soit ce qu'il est.

Revenant maintenant au texte qui nous concerne, je voudrais Monsieur le Président, rapidement, dire que je regrette le caractère d'urgence qui l'entoure, bien que l'urgence soit légale. Mais cette procédure d'urgence à 72 heures presque de la fin du mandat des élus locaux me pose problème. Pourquoi le gouvernement qui gère le calendrier électoral du Sénégal et qui a donc l'exclusivité d'organiser les élections attend-il le 21 novembre, aujourd'hui pour faire voter en procédure d'urgence une loi qui doit régir une affaire qui à zéro heure va lui échapper ? Monsieur le Président, il y a là un problème. Je souhaite qu'à l'avenir, le gouvernement soit plus attentif. Vous savez, dans cet hémicycle, pour ceux qui étaient là avant, maintes fois, les gouvernements précédents ont été violemment critiqués. Et je vois là-bas des fonctionnaires qui étaient là en ce moment-là aussi. Ils ont vu des députés prendre la parole librement et critiquer le gouvernement. Je souhaite, sans critiquer, que le gouvernement sois plus attentif pour qu'à l'avenir, de pareilles dispositions d'urgence ne soient prises parce qu'après tout, le temps est avec le gouvernement et comme je le disais l'autre jour, ce métier nous appartient.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Merci, mon Cher Collègue.

La parole est à notre collègue Djibo Leyti KA.

MONSIEUR DJIBO LEYTI KA

Monsieur le Président, Merci.

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

Je serai très bref et je voudrais tout d'abord saluer les nouveaux collègues qui viennent d'entrer dans l'hémicycle et féliciter notre collègue Khouraïchi THIAM pour son élection au poste de 8^{ème} vice-président au sein de l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Ministre, j'ai trois séries de réflexions sur le rapport : normalement on supplée quelque chose et l'on remédie à quelque chose ; nous avons à procéder à la prorogation, prolongation c'est subséquent au report des élections locales et beaucoup l'ont dit l'autre jour, et c'est vrai que ce n'est pas la première fois. Nous l'avons fait si ma mémoire est fidèle à trois reprises 83 pour 84, 89 pour 90, 95 pour 96. Si je rappelle cela c'est qu'à chaque fois, l'exposé des motifs était bâti sur des considérations de préparation de réforme majeure. 83 c'est pour aller aux communes de plein exercice, 89-90 c'est pour pouvoir donner des pouvoirs importants aux présidents des conseils ruraux dans la gestion des budgets, 95-96 c'est la régionalisation. Et douze mois (12) au moins étaient nécessaires. Si je rappelle ces faits, c'est pour déplorer le fait que vous ayez attendu 72 heures pour présenter ce texte.

D'autant que si également ma mémoire est fidèle, le gouvernement aurait dû avoir pris un décret pour convoquer trois (3) mois à l'avance le collège électoral. Si le décret n'a pas été pris, c'est qu'il savait sans aucun doute que ces élections locales allaient être reportées. Cela pose problème sur le plan de la gestion du calendrier républicain. Je souhaiterais que vous reveniez plus en détail sur ces questions de gestion de ce calendrier républicain. Parce que c'est nouveau, je sais que beaucoup de choses sont nouvelles mais je préfère des choses nouvelles dans le sens positif et non des choses nouvelles qui donnent l'image d'une espèce de recul sur le plan du fonctionnement régulier de l'administration.

Vous êtes un homme d'expérience avec des hommes et des femmes experts qui savent que ces éléments là ne sont pas des éléments nouveaux. Donc j'aurais souhaité à l'avenir, que ces questions majeures soient gérées avec une extrême vigilance.

Ma seconde réflexion concerne la date même retenue : le 12 mai. Nous avons tous eu à faire des consultations pour savoir que l'événement national même international le MAGAL DE TOUBA allait interférer avec la date normale des élections régionales, municipales ou rurales. Mais d'après nos sondages aussi, le 12 mai serait presque à 9 ou 10 jours du GAMOU ANNUEL et vous n'allez pas encore attendre 72 heures pour dire attention nous allons avoir le GAMOU, et le GAMOU mobilise tout le monde aussi. Je souhaiterais vraiment que l'on maîtrise de façon sûre et certaine le calendrier républicain.

Je termine sur les communes d'arrondissement. Ça, c'est une pierre que je jette dans le jardin du brillant Ministre chargé des Collectivités locales. Si nous constatons que

les communes d'arrondissement ont échoué, mais, Madame le Ministre, il faut les supprimer ! Moi, je revendique leur pertinence, leur option est une nécessité dans la gestion rapprochée des populations. N'est-ce pas l'expression « gestion de proximité » ? Et dans la gestion rapprochée des populations, dans la prise en charge par elles-mêmes de leurs affaires, nous ne sommes même pas au bout de dix ans d'expérience.

Je pense qu'il est prématuré de porter un jugement définitif, de dire que c'est un échec ou un succès. Je peux déplorer par contre leur nombre, c'est une extension excessive. Et sur le plan des études de polarisation, cela a vait remis en cause des choix de fond.

Mais enfin, je souhaite qu'elles continuent quand même d'exister. Mais si vous constatez que c'est un échec, il faut en tirer les conséquences.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Maître Abdoulaye BABOU.

MONSIEUR ABDOULAYE BABOU

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je souhaite la bienvenue à nos deux nouveaux collègues et adresse des félicitations à notre doyen Kouraïchi THIAM.

Ceci étant précisé, m'adressant à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, je dois lui dire, Monsieur le Ministre, les sénégalais ont besoin et ont le droit de savoir le pourquoi du report. Les motifs qui ont été avancés ne sont pas sortis ex-nihilo ! Dix ans auparavant, on pouvait fixer les dates du magal de Touba, du Ramadan et du Gamou annuel. Nous pensons donc que ce motif en lui-même n'est pas pertinent et convainquant. Il s'y ajoute quand même des éléments objectifs qu'il faut rappeler. Plus d'une fois, Monsieur le Président de la République nous a dit que dans ce pays, on votait beaucoup. Et il nous avait assurés qu'en fin décembre 2001, il n'y aurait plus d'élections. Il l'avait dit et répété.

Vous même, Monsieur le Ministre, à l'occasion de plusieurs rencontres, vous avez toujours soutenu que votre département était prêt, techniquement, pour faire face aux élections. Je me souviens même que lors d'une interview, vous avez dit que vous aviez fait des schémas, pour ainsi dire, pour organiser les élections le plus rapidement possible.

En conséquence, ce report ne peut en aucun provenir de problèmes techniques, mais de difficultés financières, parce que le budget était prévu à cet effet. Qu'est-ce qui reste alors ? C'est la volonté politique d'organiser l'élection le moment venu, et parlant de politique, c'était une promesse électorale d'organiser ces élections en même temps. Ce n'est pas pour rien si ces élections sont de trois sortes. Le référendum, les législatives et les municipales avaient été cadrés dans ce sens.

Et vous-même aviez dit, en parlant de budget, que le matériel utilisé pour le référendum et les législatives allait servir pour les municipales. Donc, cela réduirait les coûts.

Aujourd'hui, avec ce report de plus de six mois, vous allez ...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mon Cher Collègue, vous avez épuisé votre temps de parole.
La parole est au Président Babacar GAYE.

MONSIEUR BABACAR GAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Comme nous discutons un rapport, et qu'il y ait des observations sur le rapport, tout de suite un nouveau rapport naît. Et comme aujourd'hui on veut conforter tout ce qui a été dit en commission, ici, à l'hémicycle, tout ce qui a été dit après la rédaction des rapports devient un élément des rapports.

En conséquence, je demande la parole pour intervenir par rapport à tout ce qui a été dit pour donner le visage d'un nouveau rapport. Je voudrais dire, que je suis d'accord avec le Président Talla SYLLA, quand il dit effectivement que la question qui a été posée concernant la fixation de la date des élections au 11 n'a pas de réponse dans le rapport. Je suis tout aussi d'accord avec l'observation du Président Abdoulaye FAYE. C'est vrai, dans son intervention, le Président Talla SYLLA est entré dans le fond du débat. Or, il aurait suffi de rappeler qu'une question a été posée, qu'il n'y a pas eu de réponse du Ministre.

Par contre, sur la question posée tout à l'heure par le Président FAYE et concernant des propos du Ministre, le constat c'est l'échec des mairies.

(Perte d'informations)

Question concrète : est-ce-que ce report aura un coût supplémentaire pour votre département, parce que vous n'allez plus retrouver le même matériel ?

Autre question, non moins importante, les cartes d'électeurs. Elles sont toutes perdues. Est-ce-qu'il faudra refaire de nouvelles cartes ? Est-ce qu'il faudra garder les

mêmes au risque de pénaliser d'autres sénégalais ? Autant de questions et je crois que le devoir, c'est une obligation pour l'Administration d'être performante surtout quand il s'agit de permettre aux sénégalais de pouvoir faire leur devoir à savoir voter.

En conséquence, Monsieur le Ministre, vous avez énoncé comme élément l'audit du fichier. Qui parle du fichier parlera essentiellement de modifications prévisibles, alors que les cartes d'électeurs avaient été conçues en fonction de l'ancien fichier. S'il y a réforme, il faudra bien imprimer de nouvelles cartes, mais avec quoi ? Est-ce que dans ce budget que nous allons étudier, il est prévu des sommes pour l'organisation de nouvelles élections ou bien vous allez garder l'ancien ? Autant de problèmes qui interpellent des sénégalais au plan technique et qui doivent savoir. Ce qui est sûr et certain, ce que nous pouvons affirmer, est que techniquement vous êtes prêt mais politiquement nous vous demandons de reporter les élections. Ainsi vous êtes obligé de le faire. Voilà ce que je voulais dire.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La Parole est à notre collègue Mamadou DIOP n°1.

MONSIEUR MAMADOU DIOP N°1

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je marque mon accord sur le projet de loi, car je sais que le Gouvernement ne pouvait pas faire autrement que de soumettre un texte le lendemain des conseils municipaux. C'est la Constitution qui le dit, le report du moins. Le report des élections et ensuite la prolongation que nous allons voir tout à l'heure. Je voulais simplement dire que sur le plan des principes ça répond aux critères qui sont fixés par les cadres légaux de notre pays, à savoir que les compétences et les ressources des Collectivités locales sont des domaines de la loi. Par conséquent, il fallait soumettre ce projet de loi et nous pouvons donner notre accord même si nous déplorons l'urgence qui a été invoquée.

Je voulais cependant saisir l'occasion pour revenir sur le rapport et dans le fond. J'ai soutenu en Commission des Lois que ce que nous déplorons dans le rapport avec le Gouvernement, c'était cette tendance à confisquer nos responsabilités et à chercher à marginaliser les Collectivités locales. C'est pourquoi j'ai parlé d'user de la patience et pour moi c'est légal. Madame le Ministre, vous êtes une personne spécialisée dans ce domaine ; je vous ai retrouvée à la Commune de Dakar en 1984, vous étiez en ce moment Directrice des Affaires administratives, vous avez suivi le développement de cette collectivité locale mais vous avez également participé à l'élaboration sur les grandes chartes municipales, à la loi de 96 portant Code des Collectivités locales. Je

retiens que c'est véritablement un progrès important car vous ne trouvez pas en Afrique un Etat qui a osé donner autant de responsabilités aux Collectivités locales.

Le seul problème qui restait à régler, c'est là où se résument les difficultés des Collectivités locales. Ce n'est pas une mauvaise gestion j'y reviendrai, c'est parce qu'on a donné des pouvoirs, des compétences élargies aux Collectivités locales mais sans les moyens. La réforme n'a pas été accompagnée par une réforme de la fiscalité locale leur donnant des ressources. Si vous avez des compétences mais si vous n'avez pas de ressources, naturellement, vous avez des difficultés. Alors, je voudrais donc revenir là-dessus pour dire que vous savez bien Madame, qu'actuellement, le Ministre de l'Environnement nettoie Dakar et ce n'est pas sa compétence. Vous savez bien que le Ministre de l'Urbanisme s'occupe des problèmes de faire élaborer des plans d'urbanisme, ce n'est pas également la sienne. Vous voyez le Gouverneur évoluer dans la ville et c'est encore pareil. Monsieur le Ministre de l'Intérieur a répondu en disant que lorsqu'il y a défaillance, l'Etat peut le faire mais à condition qu'il respecte les procédures et les procédures sont légales.

Donc si vous voulez, Monsieur le Ministre, en dehors de cela vous savez bien que les Collectivités locales font partie de l'Etat, et si l'une d'elles a des difficultés, il vous appartient de l'appuyer, de l'aider et de ne pas faire ce qui est fait actuellement : on fait comme s'il n'existe pas de lois les régissant.

Pour les Arrondissements, je suis bien placé pour donner mon sentiment. Je pense qu'on est obligé de réformer, de décentraliser encore davantage, la possibilité est réelle, mais c'est le texte qui était insuffisant. Le texte qui fixait les rapports entre les villes et les communes d'Arrondissements, était mal fait, donc il s'agit tout simplement de le recorriger, et je demeure convaincu que c'est une nécessité de maintenir des collectivités décentralisées les plus proches possible des populations. Voilà ce que je voulais dire Monsieur le Président. Encore une fois, nous, nous souhaitons en tout cas que les élections se passent dans les meilleures conditions possible.

A Dakar, il y a beaucoup de candidats, il est heureux d'ailleurs qu'il en soit ainsi et cela montre que nous avons réussi. En 1984 il n'y avait personne et le budget de la ville de Dakar ne couvrait pas son personnel. Cette année-là, on ne pouvait pas investir ni acheter une machine à écrire. Si nous avons donc 13 milliards de budget, c'est parce que nous avons travaillé, donc ceux qui sont à la tête des Collectivités locales ont bien mérité la confiance des populations. Donc il peut y avoir des difficultés çà et là mais il ne faut pas généraliser. Quelqu'un a dit oui il ne faut pas laisser 13 milliards à la disposition des élus socialistes, mais nous sommes des citoyens aptes à gérer et nous l'avons prouvé, car de 2, on est passé à 20 milliards de budget au niveau de la ville de Dakar y compris les Arrondissements. C'est l'imagination et la volonté qu'il faut faire partager à tout le monde mais il ne faut jamais généraliser.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, la parole est à notre collègue Aliou DIA.

MONSIEUR ALIOU DIA

(Intervention en oulof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, la parole est à notre collègue Madame Aminata MBENGUE NDIAYE.

MADAME AMINATA MBENGUE NDIAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
Madame le Ministre,
Monsieur le Ministre chargé des Relations avec les Assemblées,

(Intervention oulof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, ma Chère Collègue.
La parole est à notre collègue El Hadj Daouda FAYE.

MONSIEUR ELHADJ DAOUDA FAYE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je m'associe aux félicitations de mes collègues, pour les nouveaux élus, et également pour l'élection de notre frère Khouraïchi THIAM, même si je voulais la place.

Monsieur le Président, je crois que l'essentiel a été dit dans la première partie de la déclaration de ma sœur Aminata MBENGUE. Je crois que nous allons vers les élections. On ne peut pas faire autrement. Je fais observer que le 12 mai est une excellente date parce que c'est à cette date que le Conseil constitutionnel a déclaré les députés élus. Et El Hadj Daouda FAYE est né le 12 mai. Voyez, c'est encore une bonne date. (Applaudissements). Je suis sûr que mes collègues majorité et opposition confondues me feront l'amitié d'adopter mon anniversaire pour la deuxième fois parce que la première fois, c'est le Conseil constitutionnel qui l'a décidé. Mais je vous demande de retenir cette date parce qu'elle reviendra souvent.

C'est la raison pour laquelle je voudrais demander au rapporteur, là où on met cette date ne correspond à aucun événement, qu'on ajoute « national ». Parce que pour moi, c'est un événement et j'ai envie d'inviter Djibo KA et les autres à mon anniversaire, c'est un genre religieux. Voilà, Monsieur le Président, c'était une petite observation pour répondre à mon collègue Aliou DIA.

Les fêtes de fin d'année sont des fêtes religieuses, nous sommes un pays laïc et je me réjouis que pour le moment, aucun de ceux qui m'ont précédé, n'a remis en cause les motifs évoqués : Ramadan, Coupe d'Afrique des nations, la Jeunesse qui constitue l'élément essentiel de l'électorat, Pèlerinage à la Mecque, Magal de Touba, Gamou de Tivaouane etc.

Franchement, je crois que les motifs sont valables et comme j'ai l'habitude de le dire à mes amis, j'entre dans cet hémicycle comme on entre dans une mosquée ou une église avec le sentiment d'accomplir un devoir devant Dieu et ceux qui nous ont élus. Et c'est la raison pour laquelle, je pense qu'au-delà des clivages, il nous faut aller à l'essentiel pour que dès maintenant d'ailleurs, nous puissions changer cette image de l'Assemblée Nationale, cette image d'applaudisseurs. Moi, en tout cas avec mon mandat de député, je me considère comme un petit Président de la République parce qu'élu par le peuple et je prends cela du haut des hauts. Je voudrais qu'ensemble, nous rebâtissions la valeur du Parlementaire, sa place et ceci n'est possible que dans notre comportement de tous les jours que les sénégalais voient, que la presse relate, et c'est par là que je terminerai en vous invitant à mon anniversaire pour les élections du 12 mai.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
La parole est à notre collègue Madior DIOUF.

MONSIEUR MADIOR DIOUF

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

Je félicite nos nouveaux collègues qui viennent d'entrer dans l'hémicycle, je félicite également notre collègue Khouraïchi THIAM pour son élection. Concernant ce projet de loi, je voudrais souligner, très nettement, Monsieur le Président, que le respect mutuel entre les institutions est une valeur de la République. Il y a eu non-respect par le Chef de l'Exécutif du calendrier républicain. Il n'y a pas eu inadvertance. Sur les devoirs de faire son travail à temps ou voyant des difficultés à l'horizon qui est toujours du devoir, faire un autre aspect de ce devoir, c'est-à-dire proposer à

l'Assemblée Nationale des modifications de date. Depuis plus de trois (3) mois le corps électoral aurait dû être convoqué, à défaut de l'avoir fait, une autre décision était raisonnablement attendue. Cela ne s'est pas fait.

Il y a eu donc négligence, peut-être délibérée, qui crée une situation gênante pour le fonctionnement du processus électoral normal, pour le fonctionnement des institutions.

Car, prenez une décision pour qu'un projet de loi qui devra être voté aujourd'hui, puisse aboutir à une loi applicable après-demain, parce que samedi à 0 heure le mandat des élus locaux expire.

On aurait voulu s'amuser des pouvoirs de l'Assemblée Nationale en disant : « voyez, regardons-les faire, il va falloir que quoiqu'ils fassent, ils décident dans le sens que je veux », on n'aurait pas agi autrement.

J'ai dit qu'il n'y a pas eu inadvertance. C'est la raison pour laquelle je trouve qu'il y a eu comportement de désinvolture, à l'égard de l'Assemblée nationale.

Ceux de mes collègues qui sont décidés à régler le problème, je n'ai rien contre leur décision, mais je ne voudrais pas que cette décision occulte ce qui s'est fait, c'est-à-dire irrespect des deux pouvoirs d'ailleurs : législatif et judiciaire. Je ne m'associe pas à la décision de régler ce problème, je comprendrais ce qu'ils auraient fait, mais la justification à mes yeux n'est pas recevable. Il y a eu indirectement mépris du pouvoir de l'Assemblée, par ce comportement-là. Il y a eu comportement informel dans la gestion du pouvoir exécutif.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.

La parole est à notre collègue Papa Babacar MBAYE.

MONSIEUR PAPA BABACAR MBAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Ministres,

A l'entame du Ramadan, Monsieur le Président avait eu la bonne inspiration d'adresser une lettre aux sénégalais pour présenter ses vœux, et prêcher le pardon, la réconciliation. C'est une initiative que je salue personnellement, et je souhaiterais, personnellement, profiter de l'occasion pour transmettre en tous les cas, les mêmes vœux, à tous nos collègues députés, et à l'ensemble du peuple sénégalais.

A la suite de cette lettre, il avait également annoncé que l'âge de la retraite serait porté à soixante (60) ans, que les salaires seraient augmentés. On s'était dit qu'il aura du bon « soucarou cor » pour les sénégalais.

Donc, si le « soucarou cor » pouvait suivre rapidement, je crois qu'il soulagerait beaucoup les sénégalais, en indiquant dans quelle mesure et quelle limite s'exécutera cette mesure qu'il a annoncée et que nous soutenons déjà, en espérant que nous soyons au moins alignés sur l'augmentation de la TVA à 18%.

Pour en revenir au texte, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Ministres, la Constitution de l'an 2001, que les sénégalais ont plébiscitée, est réputée avoir conféré un rang, une dignité exceptionnels aux Collectivités locales, en leur réservant un titre entier, le titre 11 en l'occurrence.

Cet avant dernier titre de la Constitution, avant le titre 13 relatif aux dispositions transitoires est certainement le titre le plus laconique de la Constitution mais le rappel des dispositions du seul article 102 qu'il comporte, s'impose pour mieux situer le sens et l'enjeu du projet de texte proposé par le Gouvernement. Cet article explique clairement en son alinéa 1^{er} que « les Collectivités locales constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Elles s'administrent librement par des assemblées libres ». L'alinéa 2 souligne, lui, que « leur organisation, leur composition et leur fonctionnement sont déterminés par la loi ».

Vous connaissez, Messieurs les Ministres, Mesdames, mieux que moi, les dispositions de ces textes. Je les rappelais pour dire simplement qu'en considération de tout ceci, on n'a pas besoin de rappeler les dispositions des articles L267 et L285 du Code électoral que vous avez vous-mêmes citées dans l'exposé des motifs pour souligner qu'en réalité, sauf cas de procédure majeure, le Gouvernement ne pouvait pas ne pas faire proroger le mandat des élus locaux dès lors qu'il a décidé de proposer le report des élections. C'est vrai que si tout avait fonctionné comme il se devait, nous devions nous préparer dimanche prochain à affronter les suffrages des sénégalais mais votre démarche, je n'ose pas dire cette fois, Monsieur le Ministre, sauf votre respect, est la bonne, parce que non seulement elle est conforme à l'esprit et la lettre de la Constitution mais surtout, elle est conforme à l'éthique républicaine et démocratique.

J'invoque l'éthique parce qu'on semble vouloir profiter de ces tribunes depuis hier en commission technique, pour tenter un procès en force lié à l'endroit des 70.000 conseillers régionaux, municipaux et ruraux. On semble oublier que ces derniers ne sont pas tous des socialistes, ce sont aussi des militants du PDS, d'AJ/PADS, de la LD, j'en oublie. Donc, des sénégalais engagés dans d'autres formations politiques. On semble aussi oublier surtout, qu'ils sont porteurs de légales dignités qui concernent l'élection au suffrage universel au Président de la République et aux Députés du peuple. Beaucoup sont pressés d'en découdre pour aller dare-dare aux

élections et quand on a collaboré pendant 5 ans dans les délibérantes locales, 6 mois de battement ne me semblent pas représenter grand chose.

C'est dire Monsieur le Ministre que je voterai votre texte mais je souhaiterais vous interpellé sur 4 questions qui me semblent importantes et partager avec vous une réflexion sur un sujet d'un tout autre ordre.

La première question : est-ce que vous pouvez nous donner l'assurance, sauf extraordinaire, que la date du 12 mai sera effectivement respectée pour l'organisation du scrutin et que le report intempestif dans la somme des ruptures politiques que nous attendons de l'alternance est vraiment révolu ?

La 2^{ème} question : pouvez-vous nous indiquer si le chronogramme des opérations préélectorales depuis la révision du Code électoral, la distribution des cartes, la configuration des cartes d'électeurs, a été respecté ? Je vais terminer, Monsieur le Président. 3^{ème} question : est-ce que les cartes d'électeurs, sinon je vais revenir au 2^{ème} tour, est-ce que les cartes d'électeurs.

Je vous remercie, Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.

La parole est à notre collègue Abdoulaye FAYE.

MONSIEUR ABDOULAYE FAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur trois points. Le premier concerne la procédure d'urgence, le 2^{ème} le report et le 3^{ème} quelques positions par rapport au jugement, à l'appréciation faite sur la gestion des communes d'arrondissements, mais avant cela, je voudrais, comme les autres, féliciter le Président Khourachi THIAM et souhaiter la bienvenue au député qui vient de nous rejoindre.

Parlant de la procédure d'urgence utilisée par l'Exécutif pour convoquer la présente session, je voudrais, pour ma part, dire qu'il n'y a eu ni mépris, ni manque de considération de sa part, il y a eu seulement et seulement, respect de la Constitution, respect de la loi.

Maître Babou me dira tout à l'heure, je pense comprendre que l'architecture constitutionnelle est bâtie sur des lois. On peut les appeler peut-être lois normales ou lois d'urgence, vous me prêterez le terme. On actionne ces lois pour faire fonctionner et organiser la République. Le fait d'actionner une loi d'urgence peu gêner le collègue Mbaye Jacques l'a dit et même fausser des calculs. Mais la loi c'est la loi, et sous ce rapport, je ne pense pas qu'on n'ait véritablement quelque chose à dire contre la procédure avancée.

Sur le report, je voudrais dire qu'on ne gouverne pas comme ça. Gouverner, c'est aussi prévoir et les raisons évoquées ici me semblent suffisantes pour motiver le report.

Quand on parle de Ramadan, de fêtes de fin d'année, de Coupe d'Afrique, de Pèlerinage à la Mecque, de fêtes de Pâques, de Magal de Touba véritablement (ouoloff). Mais il s'y ajoute que le Sénégal, depuis quelques années, a divorcé d'avec une certaine pratique de gestion des affaires publiques. Nous gérons maintenant les affaires publiques à partir d'options fondamentales et de principes qui se traduisent par le dialogue, par la concertation pour aboutir à de larges consensus : le Code électoral est là, l'âge de la retraite, l'augmentation des salaires, le pacte contre le terrorisme, le référendum etc. Et tout ceci participe d'une dynamique qui révèle la volonté non exclusive de notre gouvernement. Je pense que pour toutes ces raisons, il est donc souhaitable que nous allions dans le sens du texte, c'est-à-dire le report.

Monsieur le Président, je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
La parole est à notre collègue Amath DANSOKHO.

MONSIEUR AMATH DANSOKHO

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Chers Collègues,

Je joins ma voix à celles des collègues qui m'ont précédé pour féliciter chaleureusement notre collègue Khouraïchi THIAM, qui est un ami, pour son élection. Je salue et félicite également du fond du cœur les collègues qui nous ont rejoints dans cet hémicycle.

Nous sommes en train d'examiner une loi qui doit reporter les élections municipales qui étaient prévues pour ce mois-ci. Il faut dire que ce qui est arrivé, je ne le comprends pas puisque je ne sais pas la date exacte, mais il semble que, si ma mémoire est bonne, le report de ces élections a été annoncé il y a 5 mois.

Un communiqué du Conseil des Ministres a appris aux sénégalais que les élections vont être reportées. Le Président est le gardien de la Constitution, il est le gardien des lois donc le calendrier républicain ne peut pas lui échapper un seul instant au point de nous placer dans la situation qu'aujourd'hui, il faille, en catimini, aller vers un vote de l'Assemblée pour une question aussi sérieuse. Je dois dire que cette histoire de

Collectivités locales qui fait l'objet d'une opposition sourde. Et pourtant, s'il y a une chose dont le Sénégal doit être fier, c'est bien cette décentralisation. Je le dis parce que j'ai participé à des délibérations à l'échelle mondiale et je sais qu'elle nous vaut une grande considération : le fait qu'on ait engagé une réforme de décentralisation aussi téméraire. C'est le terme que j'ai employé le jour où le Président DIOUF ayant à ses côtés le Président Abdoulaye WADE nous a fait l'exposé magistral en Conseil des Ministres sur cette réforme. Tout le monde était littéralement émerveillé par la démonstration du Président.

Je vous dis que c'est un cours magistral qu'il a donné comme un grand professeur d'université connaissant parfaitement les lois et règlements du Sénégal, quelles que soient les divergences par ailleurs. Et quand il a terminé, je lui ai dit mais puisque vous parlez ici aux Ministres avec une telle compétence, une telle éloquence pourquoi vous ne vous adressez pas aux Sénégalais à la télévision puisqu'il s'agit d'une réforme importante ? Et je dois le dire : c'est une nouvelle civilisation qui est en gestation avec toutes ces réformes là. Dans les institutions même africaines, ces questions sont à l'ordre du jour. N'ayons pas peur de ce qui s'est passé. Allons-y à l'offensive. Rectifions ce qu'il y en a à rectifier mais ne faisons pas un retour en arrière. Cela nous coûtera très cher. Je suis certain que le Sénégal est l'Etat le plus représenté dans les institutions, à l'échelle mondiale, où il est question des Collectivités locales. Nous avons des présidents, des vice-présidents, au niveau des communes, au niveau des régions.

Toutes les sphères décentralisées ont des hommes politiques de premier ordre. Il n'y a aucun pays qui nous donne le pion sur ce plan. Je le dis avec d'autant plus de liberté que je n'ai qu'un petit mandat de conseiller régional. Mais il ne faut pas reculer. C'est pourquoi je pense que ce qui s'est passé est sérieux, je le dis très souvent, il n'y a rien qui m'oppose au Président de la République, en dehors des problèmes du Sénégal. Je ne suis candidat ni à une présidence, ni à une Primature, et peut-être même pas à un poste de député. Ce n'est pas mon affaire. Ce que je fais, je le fais très bien. Je suis tout à fait dans mon assiette en faisant ce que je fais en dehors des charges institutionnelles. Mais les lois, je lui demande de les faire respecter, c'est sa fonction éminente. Et, lui seul a ce pouvoir au Sénégal, aujourd'hui.

Voilà ce que j'avais à dire. Evidemment je ne voterai pas la loi.
Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
La parole est à notre collègue Djiby CISSE.

MONSIEUR DJIBY CISSE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Intervention en Ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
La parole est à notre collègue Iba Der THIAM.

MONSIEUR IBA DER THIAM

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, après avoir félicité mes camarades qui viennent d'être élus députés et promus à des responsabilités, je voudrais me prononcer sur la question de l'urgence, sur celle du report, sur la question de la date choisie et sur les raisons de ce choix.

S'agissant d'abord du problème de l'urgence, je voudrais encore rappeler à nos collègues que les domaines de compétence qui sont dévolus à l'Assemblée Nationale et à l'Exécutif sont nettement différenciés par la Constitution. L'urgence est une prérogative exclusive qui appartient au Chef de l'Etat, il peut en tant que tel l'exercer de manière plénière et systématique selon sa volonté, le moment qu'il choisit. Et les questions sur lesquelles l'urgence doit porter, nous n'avons absolument rien à y voir si nous tenons à respecter la séparation des pouvoirs. C'est la raison pour laquelle il me paraît indécent d'évoquer cette question.

S'agissant de la question du report, je voudrais dire que pour ceux qui connaissent l'histoire pré-coloniale et post-coloniale du Sénégal, avant même les années 1980, ils savent parfaitement que cela est une longue tradition qui appartient à notre passé politique. On a reporté plusieurs fois pour de multiples raisons, ce que nous faisons, par conséquent, n'est pas un acte inédit, c'est un acte banal qui s'inscrit dans une longue tradition historique dont il nous est possible si le temps ne nous était pas compté de donner le jalonnement depuis pratiquement le 16^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui.

Je voudrais ensuite ajouter, s'agissant de la date, que les arguments qui ont été avancés : le ramadan, le pèlerinage, les vacances de Noël, celles du nouvel an, la CAN 2002, le Gamou, le Magal sont des phénomènes qui sont extrêmement importants dans notre pays, tellement importants au regard de l'opinion qu'on ne peut pas ne pas tenir compte, dans la détermination d'un calendrier républicain, de ces impératifs. C'est une volonté de sagesse, de tolérance, de respect, de la foi religieuse des populations et de mise en œuvre d'un consensus national qui nous permet de définir une date qui ne porte atteinte à l'intérêt de personne. Il s'y ajoute que, après la période du 12 mai, nous entrons dans l'imminence de la campagne agricole, les gens sont occupés par les travaux champêtres, par conséquent ce n'est que dans cette séquence que la date peut être trouvée faute de quoi, il faudrait encore la remonter à un moment beaucoup plus important. On a maintenant dit que c'était une affaire de

politique politicienne, ce n'est pas nouveau, on l'avait déjà dit au séminaire qui s'était tenu au niveau de l'hôtel Indépendance.

Je voudrais rappeler à ce propos qu'on avait dit que c'était parce que nous n'étions pas prêts, aujourd'hui on dit oui, il y a un mécontentement populaire. C'est ne pas tenir, quand même, compte de l'effet produit par le fait qu'aujourd'hui avec l'annonce de la retraite à 60 ans, que 4,2 milliards vont être débloqués en fonction des handicapés, le fait que l'on va avoir une augmentation de salaire, le fait que l'on a réduit le prix du riz et celui du carburant, le fait que la gratuité des fournitures est mise en œuvre, 1500 recrues ont commencé à être prises en compte, les 200 premiers chèques ont été donnés aux jeunes et il y a ensuite, une prévision de révision de la pension probable, une nouvelle politique du 3ème âge. Ce sont des faits qui sont là et qui montrent que l'opinion a changé de camp. C'est la raison pour laquelle parler de mécontentement populaire me paraît ne pas tenir compte de la réalité.

Pour dire maintenant une chose dans le cadre du travail que nous faisons au niveau de l'Assemblée Nationale, il faut que nous veillions à ce que les Députés effectivement s'expriment. Je voudrais dire à mon collègue et ami Mbaye Jacques DIOP qu'il y a des précédents où les députés ne se sont pas exprimés. Ce qui s'est passé à la commission hier m'est arrivé plusieurs fois entre 1996 et 1998, et entre 1998 et l'an 2000 parce que simplement j'étais arrivé en retard, la liste avait été considérée comme close et proclamée comme telle et quand je suis arrivé pour me faire inscrire on m'a fait comprendre qu'avant la liste n'était pas close, maintenant qu'elle l'est, on ne peut pas ajouter le nom d'une autre personne.

Si c'est ce cas de figure qui s'est présenté on peut dire que c'est quelque chose de la tradition parlementaire qui existe bel et bien et qui comme tel, doit être respectée comme une norme. Maintenant si cela n'a pas été fait, il fallait laisser aux Députés la possibilité de s'exprimer parce que l'Assemblée Nationale est une instance où les Députés doivent s'exprimer, c'est l'instance où la parole du Député doit être la première par rapport à celle du Gouvernement. Je voudrais donc, sur cette base là, lancer un appel à nos collègues pour que nous ayons un respect pour les règles et les principes car l'occasion est bonne pour le faire, mais aussi parce que nous sommes dans un mois de ramadan qui est un mois de paix, de tolérance, d'ouverture et de fraternité.

Prenons en mains le destin de notre pays pour, ensemble, bâtir une démocratie modèle ; faisons-le dans la tolérance, dans l'ouverture, dans la fraternité. Il ne faut pas dire que le Chef de l'Etat ne considère pas l'Assemblée. Au contraire, il respecte ses prérogatives, c'est cela qui me paraît constructif. Tout autre propos est un propos de pure politique politicienne, et cela, me semble-t-il, ne va pas dans le sens de l'affirmation de notre démocratie.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
La parole est à notre collègue Boubacar BADJI.

MONSIEUR BOUBACAR BADJI

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord m'associer aux félicitations qui ont été adressées à nos collègues, aussi bien ceux qui viennent d'entrer que notre collègue Khouraïchi THIAM nommé au poste de 8^{ème} Vice-Président.

Monsieur le Président, tout à l'heure, en nous présentant le projet de loi, vous avez tenu à préciser qu'il nous a été présenté en extrême urgence, et certains de dire qu'on ne peut pas faire autrement en invoquant le passé, et d'autres ont dit qu'on est devant le fait accompli.

Monsieur le Président, je voulais rappeler que nous sommes au début de notre législature, et que plusieurs fois, nous avons parlé de rupture. Nous devons prendre nos marques, et nous sommes en train de les prendre dans un sens, plutôt que de dire qu'on ne peut pas faire autrement. Posons-nous la question de savoir : comment en est-on arrivé là ? Un calendrier électoral fait partie des institutions, à respecter, de la République.

Et aujourd'hui, à quelques 72 heures, on met tout le monde en branle. La Conférence des Présidents s'est réunie avant-hier, la Commission des Lois s'est réunie hier, et aujourd'hui, c'est la plénière. Il faudra adopter la formule de promulgation.

Monsieur le Président, nous devons toujours avoir à l'esprit que nous sommes un pouvoir par rapport aux autres pouvoirs de la République, et que par conséquent, on doit nous traiter comme tel. Certes la procédure d'urgence existe, et nous aurons certainement l'occasion de rencontrer un véritable cas où il y a procédure d'urgence. Mais ici, je pense que si l'on avait bien gouverné, si l'on avait bien maîtrisé le calendrier électoral, on ne serait pas arrivé à cette situation.

Hier, en commission des lois, nous avons montré que nous n'étions pas satisfaits des motifs qui ont été donnés dans l'exposé du Ministre. Il en a ajouté d'autres en disant que les motifs étaient multiples mais ceux qui ont été ajoutés me paraissent plus probables que ceux qui ont été donnés, quand il invoque la réforme qui n'est pas encore faite, alors qu'elle est extrêmement importante par rapport aux opérations à venir.

La question que je pose est de savoir si cette réforme n'est pas terminée. Est-ce que nous allons voter pour des conseils régionaux, alors que ce sont des conseils départementaux qui sont annoncés ? C'est la raison pour laquelle il se pose le

problème de l'opportunité de cette date. Si réellement elle n'est pas bonne, si à cette date là, la réforme envisagée n'est pas terminée, autant revoir la date. Je crois que cela est plus important.

Donc, Monsieur le Président, c'est ce que j'avais à exprimer comme préoccupation.

Le respect de l'Assemblée : on ne doit pas nous mettre dans des telles conditions de travail. Nous devons réfléchir sur les textes.

2^{ème} est-ce-que la réforme envisagée considère comme un élément essentiel les raisons pour lesquelles il y a ce report ? Est-ce-que cette réforme va aboutir d'ici le 12 mai ?

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.

La parole est à notre collègue Moussa SY.

MONSIEUR MOUSSA SY

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord soulever quand même quelques incohérences suite à l'intervention des collègues qui m'ont précédé. C'est pour dire qu'hier, à la commission des Lois, comme l'a dit le doyen et collègue professeur, le Président Iba Der THIAM, c'est que la liste était close. Le collègue était venu en retard, et on lui a lui dit que la liste était close. Je profite de cette occasion pour montrer au peuple sénégalais qu'il y a une rupture au niveau de l'institution parlementaire. Je pense qu'aujourd'hui, il est nécessaire de diligenter la révision du Règlement intérieur pour que nous puissions mettre fin à l'absentéisme. Certains collègues sont là, je le dis parce que la presse est là, mais quand il y a du travail au niveau des commissions techniques, ils s'absentent.

Donc, je pense qu'il est important aujourd'hui, d'aller vite vers la révision du Règlement intérieur de l'Assemblée pour que nous puissions prendre des mesures concrètes contre l'absentéisme et les retards, pour que le peuple sénégalais sente qu'il y a maintenant une rupture au niveau de cette institution.

L'autre point que je voudrais évoquer concerne le report. Personne aujourd'hui, n'a soulevé l'illégalité de la procédure d'urgence qui est dans la Constitution.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour dire à un collègue qui a parlé ici de la Communauté urbaine que c'est un décret du Président qui l'a créée. Et en tant que conseiller municipal de la ville, nous avons toujours dit qu'il fallait la dissoudre parce que seule la ville de Dakar, par une contribution de 2 milliards supporte toutes les

autres villes de Pikine, de Rufisque et de Guédiawaye bien que pour l'assainissement, l'éclairage public et la collecte des ordures ménagères, ces dernières bénéficient du soutien de l'Etat. Mais si ce dernier, en un moment donné constate qu'il y a un manquement, il est normal qu'il intervienne. Les gens ne se sentaient plus dans cette politique de la Communauté urbaine parce que les bourses étaient attribuées sans transparence, il y avait un dysfonctionnement total du système de collecte des ordures ménagères malgré les milliards injectés avec l'Agetip. Donc, je pense qu'aujourd'hui, le Gouvernement de l'ex-Premier Ministre Moustapha NIASSE, avait bien raison de la dissoudre.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, la parole est à notre collègue Khalifa Ababacar SALL.

MONSIEUR KHALIFA SALL

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

Je crois qu'après l'intervention du collègue qui m'a précédé, on est tenté de sourire, son intervention ne mérite même pas une réaction.

Monsieur le Président, le problème que nous avons avec l'examen de ce texte, c'est que le gouvernement est habitué à nous faire travailler dans l'urgence, c'est cela que nous dénonçons, nous ne récusons pas le recours à la procédure d'urgence.

Le Professeur Iba Der THIAM a raison, le recours à la procédure d'urgence relève de la compétence et du Président de la République et de l'Assemblée nationale donc nous n'avons pas de problèmes par rapport à cela. Par contre, le gouvernement travaille toujours dans l'improvisation et le pilotage à vue c'est ça qui nous gêne. Mais en la Matière, il avait tout le temps pour initier ce texte, pourquoi avoir attendu trois jours avant l'expiration des mandats pour nous le proposer voilà l'unique question qui se pose.

Et les explications qui nous ont été fournies ne nous convainquent pas. En tout cas, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, je ne sais pas si vous en conviendrez avec moi, il y a des phrases qui ont été reprises dans le rapport qu'il faudrait intégrer dans l'exposé des motifs pour mieux l'étoffer. Je pourrais présenter un amendement dans ce sens, mais ce que l'opinion doit savoir c'est que la responsabilité du report incombe exclusivement au gouvernement. Il faut quand même que cela soit bien dit dans l'exposé des motifs aussi parce qu'il y a un silence à ce niveau qui pourrait laisser croire que cette responsabilité pourrait être partagée.

L'autre observation que je voudrais faire porte un peu sur les raisons évoquées. Je suis d'accord avec ceux qui pensent qu'on devrait tenir compte du Gamou de Tivaouane. Pour moi, le gouvernement agit au nom et pour le compte de tous, et de ce point de vue, le professeur Iba Der THIAM a voulu intelligemment intégrer le Gamou de Tivaouane dans l'exposé des motifs. Et c'est une donnée essentielle. De ce point de vue, on n'en a pas tenu compte, il faudrait donc revoir les dates pour s'adapter et ne gêner personne. Il y va de la cohésion nationale et ce serait une très bonne chose.

Maintenant ma dernière observation : Madame le Ministre, il paraît que vous avez dit que nous avons échoué je suis un petit maire d'arrondissement et je ne voudrais pas introduire un débat mais il ne faut pas généraliser. Il y a peut-être des mairies qui ont quelques difficultés, mais parler d'échec c'est un peu tôt, il faudra d'abord évaluer et apprécier car il y a des mairies qui ont cherché à travailler avec les moyens qu'elles ont eus. Voilà les quelques observations que je voulais formuler et terminer par l'organisation des prochaines élections.

Vous avez dit tout à l'heure que le report va nous offrir de meilleures conditions pour l'organisation matérielle des élections, mais cela suppose un certain nombre d'actions que nous devons mener. Vous avez parlé par exemple de l'audit, mais votre communiqué qui est sorti dans la presse ne règle pas notre problème, car vous limitez cette action dans un cadre légal qui ne nous permettra pas d'auditer véritablement le fichier. Si vous en conveniez, il faudrait que nous nous voyions pour examiner les conditions dans lesquelles on pourrait procéder à cette action ; et qu'on ne nous refasse pas le coup des législatives, c'est-à-dire attendre trois jours pour nous dire venez auditer. Je crois qu'on a 6 mois, et si vous êtes d'accord, nous pourrions nous rapprocher de vous et initier un travail.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
La parole est à notre collègue Madieyna DIOUF.

MONSIEUR MADIEYNA DIOUF

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Mes Chers Collègues,

Je voudrais m'associer à mes collègues, pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux députés, et adresser mes vives félicitations à mon jeune frère Khouraïchi THIAM pour son élection à la 8^e vice présidence de l'Assemblée nationale.

Je vais saisir l'occasion, Monsieur le Président, pour faire juste quelques observations, et je ne serai pas très long parce que beaucoup a été dit sur ce que je voulais dire déjà.

En regardant tout à l'heure, quand j'ai reçu le texte de l'exposé des motifs du projet de Loi, j'ai remarqué qu'il évoque des événements qui s'échelonnent de novembre 2001 à avril 2002 pour justifier essentiellement le report à une date offrant de meilleures conditions pour l'organisation matérielle d'opérations électorales, une bonne participation des électeurs. On a évoqué entre autres le ramadan, les fêtes de fin d'année, l'organisation de la coupe des nations, le pèlerinage à la Mecque, les fêtes de pâques, Magal de Touba. Comme l'ont fait certains députés, je voudrais faire une remarque : ces événements sont des événements connus à l'avance, et je sais que le Général NIANG, en tant que militaire dont on connaît la carrière, a dû quand même les connaître pour pouvoir les intégrer dans le calendrier qu'il nous propose, quitte à organiser comme quelques collègues l'ont proposé, les élections le dimanche 11 novembre soit deux semaines seulement avant la fin de l'expiration du mandat des élus. Ce qui donnerait simplement une attente de deux semaines pour la mise en place de nouvelles collectivités.

Ensuite, comme certains collègues l'ont dit, il faut aller jusqu'au bout. Le Gamou est une manifestation nationale extrêmement importante qui est précédée d'un « bourde » qui dure, je crois une dizaine de jours, certains durent une semaine mais il y a certains qui vont à Tivaouane bien avant. Donc Monsieur le Ministre, est-ce-qu'on peut dire que le 12 mai est une date irrévocable ?

La deuxième observation porte sur la date à la quelle on leur propose un projet de loi portant report de ces élections, soit aujourd'hui 21 novembre, beaucoup l'ont souligné, trois jours avant la fin de l'expiration du mandat des élus locaux. Il y a là quand même plusieurs problèmes qui se posent dont certains ont été soulignés déjà, mais je reviens sur deux qui me paraissent essentiels et qui ne sont pas mineurs : d'abord le respect des dispositions de la Constitution et du Code électoral. Ce sont là des dispositions qu'il faut respecter. Et comment les respecter ? Si je reprends l'hypothèse d'école qui avait été faite par le Président Talla SYLLA, si aujourd'hui l'Assemblée rejetait ce report, c'est une hypothèse qu'il faut envisager, Madame le Ministre nous a proposé en ce moment-là que ce soient nous qui d'après le rapport, devrions peut-être proposer des solutions.

De toutes les façons, si tel était le cas, on serait devant des difficultés d'ordre constitutionnel et en ce moment, il ne faudrait pas demander à l'Assemblée d'apporter les correctifs nécessaires à un calendrier que le Gouvernement nous propose de façon erratique et peut-être même aléatoire.

Ensuite, je voudrais quand même, Maître Babou l'a dit, on est passé un peu là-dessus, que l'on nous édifie sur certaines récurrences de ce report. Il y a des récurrences d'abord d'ordre financier, il faut que l'on sache ce que ce report va nous coûter. Il y a les récurrences sur les cartes. J'insiste à nouveau sur cela. Je crois que cela concerne tout le monde d'ailleurs. Beaucoup ont perdu leurs cartes. La même carte a été distribuée en janvier 2001 et lors des élections 2002.

Merci, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
La parole est à notre collègue Alioune BA.

MONSIEUR ALIOUNE BA

Merci, Monsieur le Président.

(Intervention en Ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, la parole est à notre collègue Babacar GAYE.

MONSIEUR BABACAR GAYE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'aurais pu m'empêcher d'intervenir dans ce débat si certains de mes prédécesseurs n'avaient pas évoqué des questions sur lesquelles il faudra peut-être apporter des clarifications ou donner des positions. Avant de commencer, je voudrais d'abord féliciter nos chers collègues qui viennent de rentrer à l'Assemblée Nationale, élus Députés et ensuite féliciter le Président Khouraïchi THIAM pour son élection comme vice-président à l'Assemblée Nationale. A l'entame de ce débat, on a évoqué des préoccupations de fonctionnement de notre Assemblée dans sa composante peut-être commissions. A propos de ça, je voudrais simplement dire à la suite de ce qu'a dit le Président Iba Der THIAM, pour le rassurer ou pour donner une clarification.

Cela s'est effectivement passé ainsi. Je dis bien que la commission n'a pas pris sur elle la responsabilité de museler qui que ce soit. On a fait application du règlement. En l'absence d'un texte, je crois que la commission est autonome et souveraine pour prendre une décision. Il y a eu souvent des cas où un commissaire était arrivé en retard, et qu'il n'ait pas eu la possibilité de prendre la parole parce que simplement nous risquions de ne pas nous en sortir. Je ne vais pas aller outre mesure sur ce débat, mais je voudrais simplement dire que nous sommes tout à fait disposés à discuter, à

dialoguer, à débattre. Parce que je pense que nous sommes réunis ici, chacun avec ses conditions et ses motivations politiques, mais aussi avec peut-être sa formation, sa dignité et sa personnalité. C'est l'un comme l'autre.

Donc il n'y a pas de place à des conditions d'ordre, je dirais personnel ou des positions stricto personnelles, mais ce sont des positions de principe. Le débat, il est ouvert, on permet à tout le monde de dire ce qu'il a à dire sans qu'on ait à dire tant soit peu de limiter telle ou telle personne. Vraiment, je voudrais parler définitivement de cette question pour qu'on comprenne que le groupe libéral et démocratique est tout aussi prêt à en débattre.

Pour ce qui concerne les sujets qui nous intéressent aujourd'hui, on a parlé de cette urgence à laquelle on nous habitue, je cite. Je crois que les méthodes quand même changent. Ce que je constate, c'est que nous voulons travailler vite et bien. C'est vrai qu'il y a eu des contraintes. L'agenda a été bousculé, mais je pense qu'on ne maîtrise jamais son domaine.

Il est difficile de maîtriser son avenir, quelles que soient ses capacités de prévoyance.

A ceux-là je voudrais simplement dire que si aujourd'hui nous sommes réunis pour étudier cette question, c'est parce qu'effectivement il y a une urgence. Elle n'est pas inventée. Le 24 novembre va prendre fin le mandat des élus locaux. Il faut prendre des décisions. Il appartient, aujourd'hui, à notre auguste Assemblée, de prendre en considération cet aspect-là et d'accompagner le gouvernement dans ce sens.

Je ne voudrais pas revenir sur les résultats obtenus par les Collectivités locales. Je pense qu'aussi bien le Ministre que quelques éléments de l'opposition comme ceux de la majorité ont accepté qu'il y a effectivement un échec dans leur gestion.

Le projet, Monsieur le Président Djibo Leyti KA, pour ne pas le nommer, est un projet pertinent, on est d'accord. Mais tout le monde est unanime pour dire qu'il faut le réformer. Il y a des insuffisances. Il y en a qui l'ont dit. Et parmi ces insuffisances, je voudrais rappeler qu'il y a quelques mois, quelques années peut-être, un débat qui a opposé comme aujourd'hui, des éléments qui étaient dans l'opposition à ceux qui géraient les Collectivités locales, parce que simplement on les soupçonnait d'avoir été autre chose que des maires.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
La parole est à notre collègue Talla SYLLA.

MONSIEUR TALLA SYLLA

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Ministres,

(Intervention en Ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, la parole est à notre collègue Daour NIANG NDIAYE.

MONSIEUR DAOUR NIANG NDIAYE

Merci, Monsieur le président.

Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

(Intervention en ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, la parole est à notre collègue Modou AMAR.

MONSIEUR MODOU AMAR

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je voudrais à mon tour m'associer aux félicitations qui ont été adressées à nos deux nouveaux collègues qui viennent de nous rejoindre dans l'hémicycle et surtout féliciter particulièrement mon ami et frère Khouraïchi THIAM pour lequel d'ailleurs, hier à la commission des Lois, je formulais des prières pour qu'il accédât à ce poste. Je remercie Dieu d'avoir exaucé mes prières.

Il est de coutume de dire que l'organisation des élections à bonne date fait partie des caractéristiques qui déterminent la maturité d'une démocratie normale. Vouloir les organiser à des moments supposés favorables à un camp c'est une instrumentalisation des Institutions, et tout à l'heure, en écoutant le professeur Iba der THIAM, j'ai compris que Aminata MBENGUE NDIAYE avait raison de dire que c'est à cause de l'élargissement du camp des mécontents qu'on n'a pas osé respecter le calendrier républicain. Pour le professeur THIAM, l'augmentation des salaires le premier janvier, l'âge de la retraite porté à 60 ans, les chèques distribués aux jeunes et surtout l'initiative de la création du front anti-terroriste sont des faits qui demain seront susceptibles de renverser les tendances.

Alors je dis Monsieur le professeur que vous êtes installé dans l'irréalité, dans la virtualité. Ceux qui ont écouté « Wax sa xalaat » pendant la période qui coïncidait avec les gesticulations du Chef de l'Etat à propos de ce front, se souviennent que d'une manière unanime, les sénégalais avaient condamné cette initiative. C'étaient les

prêches dans les mosquées, dans les grandes places et je crois qu'il est également établi que les chèques distribués ne sont pas payés, que l'âge de la retraite a été porté à 60 ans par générosité mais le Fonds national de retraite qui est à 6 milliards sera à 9 milliards de déficit. Les bons des paysans sont encore impayés, cela a été constaté. Donc je crois qu'aujourd'hui, le mandat de mon frère et professeur Abdoulaye WADE ... (intervention wolof) ... Mais un jeune a dit tout à l'heure qu'il faut arriver, par des méthodes coercitives, à imposer aux députés l'assiduité dans les commissions et aux plénières. La loi, on la prendra mais elle sera rétroactive parce qu'il y a un qui n'apparaissait à l'hémicycle qu'une fois par an pendant longtemps et aujourd'hui, semble incarner le changement. Mais comme disait l'autre, plus cela change plus ça devient pire.

Donc Chers Collègues, soyons patients acceptons le report car quelle que soit la période, la sanction du peuple sera effective.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, La parole est à notre collègue Guirane NDIAYE.

MONSIEUR GUIRANE NDIAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

(Intervention en wolof)
(Applaudissements)

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Mbaye NDIAYE dernier orateur.

MONSIEUR MBAYE NDIAYE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

Je félicite les deux nouveaux venus à l'Assemblée et notre frère et ami Khouraiichi THIAM à qui nous souhaitons un très bon succès dans cette fonction.

Monsieur le Président, lorsqu'il s'agit de ce ... (perte d'informations) ...

D'aucuns ont dit que depuis trois mois on devrait signer le décret mais je crois qu'on devrait respecter la charte fondamentale et en la respectant, éviter les débats politiques autour des religions, autour de positions qui accusent le Président de la République de manière très fautive parce que tous ceux qui sont là savent que si l'évolution de la démocratie au Sénégal est de 100, Maître WADE en a fait seul, je dis bien seul 10%. Il faut, je crois, lui rendre un vibrant hommage pour l'évolution de la démocratie.

Ceci dit, Mesdames et Messieurs, certaines interpellations ... (perte d'informations)...

Mais, je le renvoie à la Constitution en son titre 13, « Dispositions Transitoires » parlant du Président de la République : « il peut prononcer la dissolution de tous les conseils des Collectivités locales. Il peut également, soit prononcer la dissolution de l'Assemblée Nationale, soit organiser simplement des élections anticipées sans dissolution ». Je pense que c'est ce qui nous a conduits ici, nous tous qui ont voté la Constitution. Ceci dit, tous les partis politiques qui ont eu à voter la Constitution sauf celui de Talla SYLLA peut-être, doivent en accepter les conséquences, première chose. La deuxième chose qui est une prérogative de Monsieur le Président de la République n'est pas de prononcer s'il le veut même la dissolution de tous les conseils des collectivités locales. Mais il a utilisé une autre disposition le titre II de la Constitution : « Des collectivités locales ».

« Les Collectivités locales constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Elles s'administrent librement par des assemblées élues ». Deux innovations majeures. Dans ce cas, on parle simplement de l'administration qui est transférée, la responsabilité qui est transférée aux citoyens, et on dit également que l'organisation, la composition et le fonctionnement des Collectivités locales sont déterminés par une loi, c'est-à-dire quand le Président de la République fort de ses dispositions constitutionnelles demande une réflexion globale sur le contenu des Collectivités locales. C'est cela qui a justifié le report des élections. Parce qu'il continue d'interpeller l'ensemble des populations sur le type de Collectivités locales que nous devons avoir.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour répondre aux questions des Députés.

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

Je vous remercie, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale.

Permettez-moi tout d'abord de remercier tous ceux qui sont intervenus, mais surtout de rendre un vibrant hommage à toute la classe politique de notre pays qui, jour après jour, chacun à sa manière, avec ses méthodes qui nous sont propres, apporte sa pierre à notre édifice, à notre architecture démocratique. C'est aussi avec beaucoup de plaisir que je ressens l'honneur qui m'échoit aujourd'hui, de venir devant votre auguste Assemblée, vous présenter, au nom du Gouvernement de la République, le projet de loi portant sur le report des élections. C'est un projet qui a été discuté et adopté en conseil des Ministres, avant d'être soumis à votre haute appréciation. Nous avons pris en considération toutes les remarques qui, à mon avis, ne cherchent qu'à concourir à une meilleure approche pour arriver à mener le Sénégal dans des eaux calmes, dans ses objectifs majeurs, le premier au programme duquel se trouve le développement économique et social de notre pays.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, je vais avec ma collègue Madame DOUCOURE répondre, chacun dans son domaine de compétences, aux questions qui ont été posées.

Et avec votre autorisation, je vais lui donner la parole.

MADAME LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DES COLLECTIVITES LOCALES

Je vous remercie, Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Honorables députés,

Je voudrais tout d'abord féliciter les nouveaux députés, et je voulais le faire particulièrement pour Monsieur THIAM et Monsieur EZAN qui est un agent qui émergeait au niveau des Collectivités locales.

Mesdames, Messieurs,
Honorables députés,

J'ai été interpellée, en ce qui concerne les communes d'arrondissement. Je voulais partager avec vous, la réflexion que j'ai eu à faire, hier, en commission. Je suis économiste de formation, et j'ai l'habitude, chaque fois que je parle, d'évoquer la question.

Quand nous avons posé la problématique des communes d'arrondissement, j'ai posé une question fondamentale en disant quel était l'objectif majeur que nous voulions assurer au niveau de ces collectivités locales. Les députés y ont répondu. C'est pour des proximités, mais aussi un mieux être de nos citoyens. J'ai insisté sur deux éléments qui sont des éléments forts et qui ont conduit à cette réforme.

Permettez-moi tout d'abord de remercier tous ceux qui sont intervenus, mais surtout de rendre un vibrant hommage à toute la classe politique de notre pays qui, jour après jour, chacun à sa manière, avec ses méthodes qui nous sont propres, apporte sa pierre à notre édifice, à notre architecture démocratique. C'est aussi avec beaucoup de plaisir que je ressens l'honneur qui m'échoit aujourd'hui, de venir devant votre auguste Assemblée, vous présenter, au nom du Gouvernement de la République, le projet de loi portant sur le report des élections. C'est un projet qui a été discuté et adopté en conseil des Ministres, avant d'être soumis à votre haute appréciation. Nous avons pris en considération toutes les remarques qui, à mon avis, ne cherchent qu'à concourir à une meilleure approche pour arriver à mener le Sénégal dans des eaux calmes, dans ses objectifs majeurs, le premier au programme duquel se trouve le développement économique et social de notre pays.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, je vais avec ma collègue Madame DOUCOURE répondre, chacun dans son domaine de compétences, aux questions qui ont été posées.

Et avec votre autorisation, je vais lui donner la parole.

MADAME LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DES COLLECTIVITES LOCALES

Je vous remercie, Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Honorables députés,

Je voudrais tout d'abord féliciter les nouveaux députés, et je voulais le faire particulièrement pour Monsieur THIAM et Monsieur EZAN qui est un agent qui émergeait au niveau des Collectivités locales.

Mesdames, Messieurs,
Honorables députés,

J'ai été interpellée, en ce qui concerne les communes d'arrondissement. Je voulais partager avec vous, la réflexion que j'ai eu à faire, hier, en commission. Je suis économiste de formation, et j'ai l'habitude, chaque fois que je parle, d'évoquer la question.

Quand nous avons posé la problématique des communes d'arrondissement, j'ai posé une question fondamentale en disant quel était l'objectif majeur que nous voulions assurer au niveau de ces collectivités locales. Les députés y ont répondu. C'est pour des proximités, mais aussi un mieux être de nos citoyens. J'ai insisté sur deux éléments qui sont des éléments forts et qui ont conduit à cette réforme.

J'ai posé aussi une autre question subsidiaire. Est-ce-qu'aujourd'hui nous pouvons répondre par l'affirmative que nous avons réussi les objectifs qui nous étaient assignés ? J'ai dit que sur trois plans, nous pouvons y répondre.

Le premier plan concerne aujourd'hui la proximité elle-même. Avons-nous réussi à gérer d'une façon plus rapprochée les populations ? J'ai dit que nous avons eu des problèmes qui sont des problèmes endogènes, Mesdames et Messieurs les députés, et j'ai dit qu'il y avait des problèmes exogènes. Et parmi ceux-ci, j'avais dit que c'est un problème de concept de la commune d'arrondissement.

Les maires des communes d'arrondissement pourront répondre avec moi par l'affirmative que nous avons eu des difficultés dans l'application par le simple fait que sur le plan institutionnel, nous avons des difficultés sur le plan de la taxe, et cela je peux demander à chacun de le dire, c'est une réalité. Donc compte tenu de cela, je dis que nous avons à réformer les textes pour adapter ces institutions à ce que nous voulons par rapport à l'approche de la population. Je m'en vais citer quelques articles, comment pouvez-vous dire dans un texte que les maires des communes d'arrondissement ont leurs prérogatives dans les mêmes conditions fixées par la loi que ceux des villes ? Nous avons eu des chevauchements.

Et c'est la raison pour laquelle je dis qu'en plus de cela nous avons remarqué mais nous avons aussi remarqué des problèmes en ce qui concerne les relations entre la ville et les mairies d'arrondissement. Je l'affirmais et je le réaffirme encore une fois nous avons remarqué qu'au niveau des investissements et de la capacité de développement de la collectivité de la ville de Dakar et des autres villes de cette région, nous avons vu que des moyens financiers ont été dilués. Cette capacité d'investissement a diminué presque dans l'ensemble des collectivités locales. N'eût été l'apport de l'ADM et de l'AGETIP, nous aurions eu des difficultés dans l'investissement. Ceci est une réalité.

Nous avons remarqué que les communes d'arrondissement, sont allées au-delà de leurs prérogatives. C'est une affirmation que j'ai faite et je l'ai faite par rapport à des éléments d'appréciation que nous avons. Je voulais aussi dire que nous avons eu l'audit qui a été organisé par l'ADM, au niveau de l'ensemble des mairies et des communes d'arrondissement. Je peux dire aujourd'hui que nous avons une base de données en ce qui les concerne. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en œuvre une réflexion, mais une réflexion concertée, Mesdames, Messieurs, parce que nous voulons améliorer la vie des populations pour lesquelles ces réformes ont été faites.

En fait, il faut aussi dire que nous avons le devoir, chaque fois que nous faisons une réforme, de nous arrêter pour évaluer. Et pourquoi je dis que nous sommes en train de faire l'évaluation des communes d'arrondissement. Elle se fera par le PNUD qui va la financer comme nous l'avons, du reste, fait en ce qui concerne l'ensemble des autres Collectivités locales du Sénégal. C'est pourquoi, je voulais préciser que nous sommes en train d'étudier quel sort réserver à ces mairies d'arrondissement. Est-ce-qu'elles

seront de grandes communes comme nous l'avons fait ou bien est-ce-qu'elles seront des mairies d'arrondissement comme nous avons l'habitude de copier sur la France ? Nous n'allons pas le faire encore une fois. Donc, nous sommes en train de mener la réflexion, mais je voulais Mesdames, Messieurs, répond par l'affirmative en disant que les mairies des communes d'arrondissement n'ont pas atteint tous les objectifs qui leur étaient fixés. Ça, vraiment, je veux que nous y soyons d'accord et je défie quiconque de me prouver le contraire.

Donc sur cette question, je pense que nous serons d'accord sur les éléments que je donnerai à l'auguste Assemblée, pour plusieurs raisons comme vous dites, Monsieur le Maire. Et je peux vous affirmer que nous reviendrons ici, devant vous, pour vous dire les décisions que nous prendrons d'accord partie, parce que vous êtes la loi, mais vous êtes aussi le pouvoir populaire. Je voulais aussi dire à ma sœur Aminata MBENGUE NDIAYE que nous ferons l'évaluation ; il n'est pas question pour le Gouvernement de la République que nous jouions avec les Institutions de la République. Chaque fois que nous ferons une réforme, nous la ferons en toute connaissance de cause avec les paramètres des décisions.

Monsieur Mamadou DIOP n°1, j'avais répondu à votre question hier, vous étiez absent, mais j'ai le devoir d'y répondre à nouveau. Vous avez parlé de « confiscation » de responsabilités par le gouvernement de la République et j'avais dit à nos augustes et honorables députés que je trouvais le mot « confiscation » assez fort, peut-être même très fort. J'avais pris un exemple qui n'a pas été repris par le procès-verbal en disant que si nous prenons la question du nettoyage, la loi fondamentale est claire. La salubrité est du domaine des collectivités locales, c'est pourquoi j'ai dit que si l'APRODAK, dans sa mission, n'avait pas précisé que ce sont des actions complémentaires en ce qui concerne le nettoyage, j'aurais dit que nous sommes dans l'illégalité mais quelle est la capitale dans nos pays africains où l'Etat ne prend pas des ressources financières pour appuyer les collectivités locales dans une des charges qui sont les plus difficiles à soulever ? Je pense qu'un Etat de droit a le devoir d'accompagner chaque fois, les Collectivités locales.

Nous avons connu la Communauté urbaine pendant des années mais le constat est qu'aujourd'hui, le nettoyage coûte excessivement cher et que les Collectivités locales de la région de Dakar n'ont pas la capacité de prendre en charge la ville. Ceci est une réalité, et c'est pourquoi je dis que Monsieur le Maire de Dakar est en train de faire des actions de salubrité tous les dimanches et je peux lui dire que jamais, le gouvernement n'a interdit à un maire de la région de Dakar de faire des prévisions budgétaires pour assumer sa fonction pour la salubrité. Donc, je pense que c'est une fonction qui est là qui peut-être assumé à chaque fois que de besoin.

Vous avez raison quand vous dites que la réforme des Collectivités locales doit être accompagnée par une réforme de la fiscalité locale. Sans fiscalité locale rénovée, adaptée à nos besoins, nous allons à l'aventure, je suis d'accord sur ce que vous dites et je le confirme.

Donc cette question de mairies et de communes d'arrondissement était posée par les honorables députés Djibo KA, Mamadou DIOP n°1 et Madame Aminata MBENGUE NDIAYE.

Je voulais enfin répondre à une autre question posée par Monsieur le député Talla SYLLA et concernant les élections du 11 novembre, ce qui veut dire que nous allons en faire sans qu'il y ait fin de mandat.

Je le disais hier à votre collègue qui avait posé une question pertinente : l'Assemblée nationale a ses compétences mais aussi ses devoirs. Je n'ai pas vu de jurisprudence c'est pourquoi je répondrais qu'il n'y a pas d'élections sans qu'il y ait fin de mandat. En tout cas le droit fondamental aujourd'hui, la loi qui est en cours au niveau du Sénégal, ne permet pas une telle action. Mais si les législateurs que vous êtes veulent la changer, vous avez la possibilité de le faire.

Mesdames, Messieurs, je pense avoir répondu aux questions qui me concernaient, je vous remercie de votre attention.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Madame le Ministre.
Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Honorables députés,

Je commencerai tout d'abord par me poser à moi-même la question et à partager avec vous la réflexion.

Est-ce que le 24 Novembre 96, quand nous faisons les élections locales, nous avons prévu que le 24 suivant tomberait en plein ramadan ? Il y a 5 ans de cela, est-ce que nous avons prévu qu'il y aurait eu des changements et qu'il faudrait peut-être poser sur le chantier d'autres réformes parmi lesquelles les réformes administratives pour vous dire simplement qu'aucune œuvre humaine n'est parfaite dans ce bas monde ? Et notre rôle est de faire en sorte de minorer au maximum les désagréments qui pourraient être causés à nos concitoyens afin que les uns et les autres puissent participer le plus librement possible, le plus démocratiquement possible aux joutes électorales ; c'est ce que nous avons essayé de faire.

Chacun d'entre nous, dans le traitement de sa conscience, peut trouver des arguments pour ou contre mais la vérité elle, n'est jamais aux deux extrêmes, elle est souvent au point moyen des choses et c'est ce qui vaut à notre pays qui est un pays de mesure,

d'être toujours au point moyen des choses et de conserver sa respectabilité internationale. Je crois que nous devons faire confiance au peuple sénégalais, nous faire confiance mutuellement et dire que c'est dans la mesure que nous arriverons au bout de tous les défis qui nous interpellent tous.

Ensuite les raisons données dans l'exposé des motifs pour le report des élections ne sont effectivement pas des raisons exhaustives, je viens de le dire. Mais je pense que même le « gamou » dont on parle, a effectivement été pris en compte. Est-ce que vous me diriez que dans l'exposé des motifs que nous allons faire des élections le 12 parce que après, il va y avoir les travaux champêtres. On peut ajouter beaucoup de choses. On a essayé de serrer au maximum mais il y aura toujours quelques petits problèmes ? La vie est ainsi faite. L'important est que nous nous entendions sur l'essentiel pour aller de l'avant, et je suis convaincu qu'à travers les interventions que j'ai entendues tout à l'heure, tout le monde est inscrit dans cette logique, et il est heureux qu'il en soit ainsi.

Vous savez également l'importance que j'y attache moi, personnellement, ensuite je me suis retrouvé, chemin faisant, dans la même logique que le Président de la République qui n'a cessé de me conseiller d'aller vers la concertation. Je l'ai initié à l'Observatoire national des élections et je crois bien que depuis que je suis à la tête de ce département, je n'ai pas failli à la concertation. Je suis convaincu que mes collaborateurs et moi quelles que seront les compétences qui m'entourent, nous ne détenons pas la science infuse, je suis convaincu également que c'est de la discussion que jaillit la lumière ce qui fait que j'ai besoin d'échanger avec les uns et les autres pour qu'on voit au fond ce qui est mieux.

C'est pour cela que j'ai fait le communiqué que j'ai doublé d'une lettre adressée à tous les partis politiques légalement constitués pour vous dire qu'à partir de demain, chacun avec ses expériences pour venir auditer le fichier. Vous pouvez également répondre à mon appel que je ne vais pas tarder à lancer pour le chronogramme de tout le processus électoral, pour répondre à mon ami Pape Babacar MBAYE. Nous discuterons de tout cela pour qu'ensemble, nous voyions ce qu'il faut faire. C'est ça le processus. Ce qui fait que si je vous donnais aujourd'hui une réponse, ce serait vous donner une réponse péremptoire, unilatérale. Ce n'est pas ce que je veux.

Donc l'audit du fichier va avec tout.

Ensuite la date du 12, Monsieur le député Maître BABOU, après son adoption, par votre Assemblée, je suis convaincu qu'elle ne pourra plus être déplacée.

Pour le 11 novembre, j'avais répondu. Je crois, de manière ramassée avoir répondu à toutes les questions. Mais Monsieur le Président, je vais conclure en disant que les échanges enrichissants que nous venons d'avoir seront pris en compte par mon département. Parce qu'encore une fois, ma conviction est une fois faite que nous voulons tous, le bien de ce pays mais c'est la démocratie, c'est le consensus et c'est

toujours ainsi que nous allons nous concerter et voir comment, avec la position du plus grand nombre, aller de l'avant pour le développement de notre pays.
Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

S'il n'y a pas d'observations, nous pouvons considérer que la discussion générale est close. ... (Perte d'informations)... « lorsque au cours d'un débat la liste des premiers orateurs est épuisée et que le Ministre a répondu le Président ou tout membre de l'Assemblée peut en proposer la clôture ».

Est-ce que vous proposez la clôture ?

Nous avons donc une proposition que je vais mettre aux voix.

Je vous donne la parole, Monsieur Khalifa Ababacar SALL.

MONSIEUR KHALIFA ABABACAR SALL

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Notre collègue ne nous a pas évoqué les raisons pour lesquelles il demande la clôture du débat, il a dit : « article 66 » il a lu un paragraphe un point un trait. Nous souhaiterions connaître les raisons pour lesquelles il propose la clôture du débat. (Perte d'informations)

J'invoque donc l'article 66 qui dit : « lorsque au cours d'un débat la première liste des orateurs est épuisée et que le Ministre a répondu, le Président ou tout membre peut en proposer la clôture ». Le Ministre a répondu.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix la proposition demandant la clôture.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Le débat est clos.

Nous passons à l'examen de l'article unique du texte de la loi.

Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR.

(Perte d'informations)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Ministre, que pensez-vous de l'amendement ?

MONSIEUR LE MINISTRE

Monsieur le Président, je vous remercie.

Je pense que nous pouvons laisser le texte en l'état parce qu'il n'y a de susceptibilités que là où les gens veulent en trouver. Cela dit, c'est un exposé des motifs du Gouvernement. Et j'ai déjà dit que l'énumération des motifs ici, ne pouvait pas être exhaustive, je l'ai déjà dit avant et j'ai répété que chacun d'entre nous pourrait, dans le fin fond de sa conscience, sortir suffisamment de motifs pour ajouter ou diminuer, mais c'est la vie qui est ainsi faite. Je pense que l'énumération des motifs veut dire simplement que le Gouvernement ne s'est pas jeté, tête baissée, sur la demande de réforme. Il fallait quand même le démontrer, exposer, essayer les arguments qui ont été abordés. Voilà la raison pour laquelle je demande à ce que l'on maintienne le texte tel quel.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur Iba Der THAIM, vous avez la parole.

MONSIEUR IBA DER THIAM

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous lancer un appel. Il ne sert à rien d'exploiter ce texte à des fins qui ne sont pas conformes aux intentions du Gouvernement. Ce que le Gouvernement a voulu faire, c'est donner la liste des événements qui pourraient jouer contre la mobilisation optimale de l'électorat. On a fait une citation incomplète.

(Perte d'informations)... Au lieu d'enlever le dernier paragraphe, je propose qu'on ajoute trois points de suspension ou qu'on mette « etc. » ce qui règle définitivement ces questions, et on n'aura pas de problèmes par rapport à ceux qui pensent qu'on a oublié un événement. Donc je voudrais dire que par rapport à cela, étant donné que l'on tient au « Gamou » de Tivaouane qui n'appartient à personne sinon aux Sénégalais, on n'a qu'à mettre « Gamou », et c'est terminé, toutes les autres fêtes sont comprises là-dans.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, le collègue Mbaye NDIAYE a la parole.

MONSIEUR MBAYE NDIAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

Monsieur le Président, je voudrais vous demander d'être plus rigoureux vis-à-vis de tous mais en restant dans l'esprit des textes. Maintenant, concernant la clôture ou non, l'article 66 du Règlement intérieur est très clair. Je pense qu'il faut qu'on applique les textes, premièrement. Deuxièmement je pense qu'il appartient au Gouvernement d'argumenter en ce qui concerne l'exposé des motifs, et l'enlever c'est quand même effacer la mémoire de l'histoire parce que demain, la postérité aura besoin de savoir pourquoi il y a eu ce texte là et quels en ont été les motifs.
Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, vous avez quelque chose à dire ?

MONSIEUR LE MINISTRE

Rien de particulier, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix l'amendement.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'amendement est rejeté.

Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Article unique : Les élections des conseillers régionaux, des conseillers municipaux et des conseillers ruraux ont lieu le dimanche 12 mai 2002.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix l'article unique.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n°09-2001 portant prorogation du mandat des conseillers régionaux, des conseillers municipaux et des conseillers ruraux.

La parole est à Monsieur Moussa CISSE, Rapporteur de la Commission des lois, de la Décentralisation, du Travail, et des Droits humains.

MONSIEUR MOUSSA CISSE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

La Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains s'est réunie le mardi 20 novembre 2001 sous la présidence de notre collègue Yéro Hamet DIALLO, Président de ladite commission, à l'effet d'examiner le projet de loi n°09/2001 portant prorogation du mandat des Conseillers régionaux, des Conseillers municipaux et des Conseillers ruraux.

Le Gouvernement était représenté par le Général Mamadou NIANC, Ministre de l'Intérieur, Madame Thiéwo CISSE DOUCOURE, Ministre délégué chargé des Collectivités locales et Monsieur Mamadou DIOP, Ministre chargé des Relations avec les Assemblées.

Sur invitation du Président Yéro Hamet DIALLO, le Ministre de l'Intérieur a fait l'économie du projet de loi à l'ordre du jour.

Il s'agit selon lui, de proroger le mandat des Conseillers régionaux, des Conseillers municipaux et des Conseillers ruraux, suite au projet de report de la date des élections aux Conseils régionaux, municipaux et ruraux.

En plus des motifs évoqués pour le report des élections susmentionnées, le Ministre a ajouté la nécessité d'éviter un vide institutionnel au niveau local et une révision exceptionnelle des listes électorales pour une meilleure fiabilité du Fichier.

Après ce bref exposé, vos commissaires ont posé plusieurs questions relatives à :

- la nécessité d'exposer aux députés l'enjeu de ce projet de loi ;

- la position des bailleurs de fonds par rapport à un rejet du projet de loi au regard des programmes tests en cours d'exécution au Sénégal ;
- l'effet de la gestion négative et gabégique des Collectivités locales sur la non satisfaction de la demande sociale ;
- l'impossibilité de généraliser la délégation spéciale en cas de rejet du projet de loi;
- la liaison entre le projet de loi n°08/2001 et celui-ci ;
- la procédure d'urgence qui découle de la faute du gouvernement selon certains commissaires ;
- la possibilité offerte à certains élus locaux d'utiliser les budgets des Collectivités locales pour battre campagne ;
- la nécessité de voter la loi dans le souci de cohérence par rapport au report de la date des élections.

Certains commissaires ont manifesté leur refus de voter la loi pour ne pas permettre à certains élus de poursuivre leur gestion clientéliste et gabégique.

Dans sa réponse, Madame le Ministre chargé des Collectivités locales a dit que le rejet du projet de loi pourrait aussi avoir des conséquences sur certains programmes des bailleurs.

Pour Madame le Ministre, l'erreur de conception des communes d'arrondissement est à l'origine des difficultés que celles-ci rencontrent dans leurs missions.

Madame le Ministre dira également que les populations n'adhèrent pas au programme des communes d'arrondissement et que les Mairies de ville ont perdu leurs capacités d'investissements pour réaliser les programmes communs des collectivités. A ce niveau a-t-elle poursuivi, une réflexion est menée pour apporter des changements.

- Sur l'éventualité d'un rejet du projet de loi, les députés seront amenés à faire des propositions.

Pour Madame le Ministre, des dispositions particulières seront prises pour éviter tout détournement de fonds à des fins électorales ou autres.

Pour le Ministre de l'intérieur, le vote du projet ferait du bien aux populations qui doivent prendre en mains leur destinée, avec l'appui de l'Etat.

Monsieur le Ministre réitérera toute sa disponibilité et celle de ses collaborateurs pour l'organisation d'élections libres et démocratiques, avant de rappeler aux députés la devise du Sénégal : Un Peuple, un But, une Foi.

Après les réponses des Ministres, vos commissaires ont adopté, à la majorité, le projet de loi n°09/2001 portant prorogation du mandat des Conseillers régionaux, des Conseillers ruraux et des Conseillers municipaux et vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève de votre part, des objections majeures.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Cher Collègue.

Monsieur le Ministre, avez-vous des observations à faire sur le rapport ? Non.
Madame le Ministre, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

MADAME LE MINISTRE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voulais apporter une modification à la page 3, 3^{ème} alinéa, 3^{ème} là où vous dites «Madame le Ministre chargé des Collectivités locales a dit que le rejet du projet de loi pourrait aussi avoir des conséquences sur certains programmes des bailleurs », je préfère « des partenaires au développement » Je voulais aussi préciser pour les membres de phrase qui vont venir que c'était une déclaration que j'avais faite sur le premier projet, j'étais revenue sur la question, j'aurais voulu aussi changer un peu quand vous dites « que les mairies de villes ont perdu leurs capacités à gérer les problèmes communs aux Collectivités locales. » J'ai voulu dire toujours à la page 3 que les villes ont perdu leurs capacités **d'investissement** pour réaliser des programmes de développement.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs Honorables Députés.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Madame le Ministre.
Quels sont ceux qui veulent intervenir sur le Rapport ?

Nous avons :

Iba Der THIAM
Famara SARR
Mbaye Jacques DIOP
Amadou NDIAYE LO
Guirane NDIAYE

La parole est à notre collègue Iba Der THIAM.

MONSIEUR IBA DER THIAM

Je vous remercie, Monsieur le Président.

A la page 3, au 3^{ème} paragraphe que Madame le Ministre a évoqué tout à l'heure, je souhaite que, si l'on peut, on enlève cette partie de notre rapport. Il n'est pas admissible que dans un pays indépendant, qui se prononce sur une question qui

intéresse son avenir, on nous dise que si vous prenez une décision, cela va avoir des conséquences chez les bailleurs de fonds.

Ce n'est pas à dire. Ce document va être rendu public. Cela veut dire que nous, nous légitimons l'ingérence de l'extérieur dans nos affaires intérieures. Nous légitimons notre propre soumission. C'est inacceptable. Je ne peux pas accepter cela. Très franchement, non ! Mais qui sont ces bailleurs de fonds, pour que nous considérons qu'on ne peut rien faire sans eux ? On ne peut pas dire des choses comme cela. Moi, je demande qu'on l'enlève, parce que l'article 64 dit que le vote du député est personnel, tout mandat impératif est nul. On n'a pas à voter sous la contrainte de qui que ce soit, quel qu'il soit et quel que soit par ailleurs le rapport que nous pouvons avoir avec lui.

Alors, je voudrais vraiment qu'à l'Assemblée Nationale, nous ayons conscience de ce que nous représentons dans ce pays, et que nous n'acceptons pas que l'on nous impose quoi que ce soit.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Président.
La parole est à notre collègue Famara SARR.

MONSIEUR FAMARA SARR

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, c'est à la page 2, 3^{ème} paragraphe, (inaudible)...le Ministre de l'Intérieur a fait l'économie du projet de loi à l'ordre du jour. Je souhaiterais qu'on revoie légèrement la formulation pour dire que le Ministre de l'Intérieur a présenté l'exposé des motifs. C'est important, Monsieur le Président, c'est à cause de cela que tout à l'heure, on nous a fait voter cet amendement qui n'en est pas un.

Les amendements portent sur la loi, l'exposé des motifs n'est pas la loi. On peut viser l'exposé des motifs et c'est pourquoi dans des cas de ce genre, on pourra inscrire au procès-verbal ce qu'on a demandé qu'on rajoute ou qu'on enlève, mais l'exposé des motifs n'est pas la loi. Alors il faut donc qu'on revoie cette formulation, Monsieur le Président.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci. La parole est à notre collègue, Maître Mbaye Jacques DIOP.

MONSIEUR MBAYE JACQUES DIOP

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais faire trois observations sur la forme. Tout d'abord, Madame le Ministre des Collectivités locales, vous avez bien fait d'avoir relevé à la page 3 que par rapport aux communes d'arrondissements implantées sur le périmètre des villes, les villes ont perdu leur capacité d'investissement. Autrement exprimé, quand dans une ville comme Rufisque, on crée 3 communes d'arrondissements, alors que quand vous êtes à Thiolène, vous entendez les gens de Diokoulou, quand vous êtes à Bangou, vous entendez les gens de Santhiaba, aucune de ces 3 communes d'arrondissement n'est en mesure d'avoir 20 mille francs par jour. C'est ça une création artificielle, politicienne. A l'époque, on l'avait fait contre moi, c'est pourquoi je voudrais dire ceci parce tantôt, nous avons abordé le débat sur les communes d'arrondissements alors que moi, je pensais qu'il fallait attendre cet article de loi n°9/2001 pour en parler.

Madame le Ministre, nous voulons vous soutenir sur les projets que vous avez pour dire que sans faire de la copie ou du mimétisme, en France qui est notre pays de référence, et dont nous parlons la langue, c'est la loi qui a permis de découper ces 3 villes seulement en arrondissements, pas en communes d'arrondissements. J'ai toujours dit que c'était une politique grave que de dire communes d'arrondissements, cela n'a pas de sens. Ou bien on est un arrondissement, ou bien on est une commune, mais on ne peut pas être commune d'arrondissement. Bref, le Professeur Iba Der THIAM qui était avec nous lors de l'examen des textes qui se souvient des faits et des interventions.

Donc pour dire qu'il y a au Sénégal 4 villes, parce que la loi dit que quand une commune est découpée, elle porte le nom de ville. Il y a donc 4 communes qui sont découpées : Dakar, Guédiawaye, Pikine et Rufisque. Dakar, c'est 10 fois Rufisque. Je reviens à la forme pour simplement dire Madame le Ministre, qu'il s'agit de Collectivités locales, et je voudrais vous prendre à témoin en tant que représentant de l'Etat, pour dire que je ne saurais accepter qu'on mette dans un texte que moi je lis en tant parlementaire à la première page troisième tiret « l'effet de la gestion négative et gabéigique des Collectivités locales ... (inaudible) ... Mais qu'est-ce que c'est que ça dans quel pays sommes nous ?

Moi, je suis le seul maire et j'ai dit tout haut, toujours avec fierté, à avoir fait l'objet de trois inspections générales d'Etat alors que j'étais au PS. Aucun maire, au PS, n'a jamais été inspecté sauf Mbaye Jacques DIOP. C'est pourquoi je dis qu'il faut l'enlever parce qu'il n'y a aucun rapport. Aucune inspection, aucune collectivité locale n'a fait l'objet d'un rapport par une inspection générale d'Etat ou par un corps de contrôle pour dire qu'elle a une gestion négative ou gabéigique.

Ensuite, je voudrais quand même, sans pour autant chercher la querelle avec mon frère et ami le Professeur Iba Der THIAM, dire que les Collectivités locales, y

compris l'Etat, sans les bailleurs de fonds, ne fonctionnent pas, il ne faut pas s'en cacher.

Aujourd'hui, s'il n'y avait pas l'Agence de Développement Municipal, il n'y aurait absolument rien dans les villes du Sénégal, aucune réalisation, aucun investissement. Madame DOUCOURE, donc je m'honore d'avoir été le Maire de ma ville. Je dois trois cent millions, mais je suis fier de dire aujourd'hui par des ... (inaudible) ...
Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci Cher Collègue. La parole est à notre collègue Amadou NDIAYE LO.

MONSIEUR AMADOU NDIAYE LO

(Perte d'informations)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, la parole est à Monsieur le Rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Par rapport à la remarque de Madame le Ministre chargé des Collectivités locales, j'ai pris bonne note. En ce qui concerne la proposition de Monsieur Iba Der THIAM, je pense qu'il ne me revient pas d'accepter ou de refuser c'est peut être à la commission de l'Assemblée de voir si on peut retirer cette phrase là, par ailleurs, je voudrais rappeler aux commissaires qui ont eu à poser des questions que je n'ai fait que rapporter ce qui s'est passé en commission en essayant peut-être de le résumer ou de le condenser. Tout ce qui a été dit a été dit par les commissaires par conséquent je ne peux pas l'extraire du texte.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
Madame le Ministre, vous avez la parole.

MADAME LE MINISTRE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voulais dire simplement à l'honorable député Iba Der THIAM qu'il n'était pas dans mes intentions de vouloir confiner les honorables députés dans certains rôles. Je

voulais dire que c'était une question posée par l'honorable député Aly LO. Il m'a posé la question de savoir si la mise en place des délégations spéciales d'une façon générale, dans le pays, ne poserait pas de problèmes quand on sait que la capacité d'investissement des Collectivités locales, quelle qu'elle soit, pour 90 %, est du ressort de ces partenaires au développement, et j'ai répondu oui. Mais la suppression du membre de phrase en question ne me gêne pas.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Madame le Ministre.

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de la Commission.
Quels sont ceux qui souhaitent prendre la parole ?

Voici la liste des orateurs.

Papa Babacar MBAYE
Djiby CISSE
Khalifa SALL
Amath DANSOKHO
Souleymane DIEDHIOU
Aliou DIA
Khouraïchi THIAM
Opa DIALLO
Mame Bousso SAMB
Michel Marie SENE
El Hadj Daouda FAYE
Mamadou DIALLO
Fatou Youssoupha AIDARA
Mor Maty SARR
Lamine SECK
Amadou NDIAYE LO
Soda MBACKE
Coumba Marie-louise NIANG
Modou DIOP
Georges TENDENG
Wagane FAYE
Moussa SY
Iba Der THIAM
Assane FALL
Abdoulaye DRAME
Mamadou Bamba NDIAYE
Grégoire Birane NGOM
Mbaye NDIAYE
Abdoulaye FAYE

Mamadou Lamine DRAME
Rokhaya SEYE
Aly LO
Mbaye Jacques DIOP
Yéro Ahmet DIALLO
Aminata MBENGUE NDIAYE
Waly NDIAYE
Samba BATHILY
Babacar GAYE
Mamadou FAYE
Oumar SARR

La parole est à notre collègue Pape Babacar MBAYE.

MONSIEUR PAPE BABACAR MBAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Avant d'en venir au projet de loi, je voudrais par rapport à une intervention de l'honorable député Famara SARR, pour qui j'ai le plus grand respect, exprimer un peu mon étonnement quand on nous dit que l'exposé des motifs n'est pas partie intégrante de la loi. Nous avons dans cet hémicycle, et derrière le Ministre, des magistrats, en tout cas, des gens du Droit. Je ne veux pas rentrer dans cette discussion, mais je souhaite simplement qu'on nous dise pourquoi chaque projet ou proposition de loi qu'on nous présente ici est accompagné d'un exposé des motifs, pourquoi également lorsqu'il se pose des problèmes d'interprétation même en matière constitutionnelle l'on remonte à la lecture de l'exposé des motifs.

C'est pour dire tout simplement que l'exposé des motifs représente pour les projets et propositions de loi ce qu'est exactement le préambule pour la Constitution. Ce n'est pas pour rien que même dans la dernière Constitution que nous avons adoptée un alinéa précise très clairement que le préambule en fait partie intégrante. Je prends à témoin les anciens députés qui sont présents dans cette salle, concernant le Ministère de l'intérieur, j'étais de l'autre côté avec le Général CISSE, nous avons, ici même en plénière, fait des amendements qui étaient relatifs à l'exposé des motifs et les deux derniers textes que j'ai en souvenir parlent de la modification du fichier électoral, les archives de l'Assemblée sont là pour en attester. Encore une fois, l'exposé des motifs fait partie intégrante de la loi.

Ceci étant, je voudrais remercier tout sincèrement le Ministre de l'Intérieur pour les réponses qu'il a apportées par rapport à la première partie de mon intervention. Mais il y a deux aspects qui n'ont pas trouvé réponse à mon avis. Et avant de revenir, je voudrais lui dire également que l'argument qu'il a invoqué quant à la non-acceptation de l'amendement en nous disant que c'est un projet du Gouvernement donc qu'on ne doit pas y toucher, n'est pas un argument pertinent. Je crois que toutes les matières

qui viennent ici qu'elles soient d'émanation gouvernementale ou parlementaire sont susceptibles d'être modifiées, dès lors que l'Assemblée Nationale, de façon souveraine, en décide. Je crois que c'est un argument que je ne peux pas accepter pour ce qui me concerne.

Pour en venir maintenant au texte que nous allons examiner, je l'approuve, parce ce que simplement il constitue, la prolongation logique et conséquente du premier texte que nous venons d'adopter. Et la première question que je voudrais poser à Monsieur le Ministre c'est de savoir pourquoi avoir choisi de nous présenter deux textes séparés. Qu'est-ce qui s'opposait véritablement à la présentation d'un seul texte avec deux articles ?

Je crois que cela aurait pu permettre non seulement du point de vue de la cohérence globale du texte d'avoir une visibilité beaucoup plus forte mais aussi de faire gagner beaucoup plus de temps parce que ce sont deux matières qui se complètent tout à fait.

L'autre réflexion que je voulais partager avec vous également par rapport au premier projet qui nous a été proposé c'était une réflexion justement sur la transhumance. La Constitution que nous avons votée a pu régler cette question, pour ce qui concerne par exemple les Députés à l'Assemblée Nationale en disant en son article 60 que tout Député qui démissionne de son Parti en cours de législature est automatiquement déchu de son mandat.

Est-ce-qu' il ne serait pas bon que dans le même effort de moralisation de la vie politique que moi je partage, approuve et salue, d'envisager l'élargissement de ces dispositions aux élus locaux ? Le dernier point de mon intervention sera pour remercier un certain nombre de députés de la majorité.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Djiby CISSE.

MONSIEUR DJIBY CISSE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
Madame le Ministre délégué, chargé des Collectivités locales,
Chers Collègues,

Le but de mon intervention c'est de lancer un appel à la prudence. Si vous voyez que l'alternance est intervenue au Sénégal, c'est parce que le peuple en a décidé ainsi. Et le peuple attend beaucoup de ce pouvoir, attend beaucoup de l'Assemblée nationale. Par exemple depuis mars 1999, je n'ai pas vu le maire de Tambacounda, il a disparu, il n'est jamais là-bas. Alors, si on demande encore de laisser ces gens, où irons-

nous ? Le peuple dira qu'on a changé pour rien du tout. Donc je pense que les députés doivent tenir compte de cette situation-là.

Personnellement, je ne voterai pas cette loi.
Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
La parole est à notre collègue Khalifa SALL.

MONSIEUR KHALIFFA SALL

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

J'ai quelques petits problèmes, et je souhaiterais un peu que, dans le procès-verbal, qu'il soit mis que vous m'avez interdit de prendre la parole, en violation des dispositions de l'article 66 du Règlement Intérieur, 2^{ème} alinéa. J'insiste pour cela. J'ai beaucoup de respect pour les institutions et pour vous-même et votre décision de tout à l'heure m'a beaucoup peiné. Je n'en dirai pas plus.

J'avais omis dans ma première intervention, de m'associer aux félicitations qui avaient été adressées à nos collègues, les nouveaux comme le doyen Khouraïchi THIAM. Mais je voulais surtout, revenir, sur deux aspects, très rapidement.

Le premier concerne la date qui avait été arrêtée, j'y reviens, parce que la formulation de l'exposé des motifs m'y autorise. Nous avons parlé du « Gamou ». On nous a traités de semeurs de trouble. Nous ne sommes pas des pyromanes, Monsieur le Président. Nous sommes soucieux du raffermissement de la cohésion nationale. Et, aucun d'entre nous, ici, n'ignore les conséquences de cette omission. Le professeur Iba Der THIAM veut coûte que coûte réparer. Il n'a qu'à réparer, mais l'erreur est déjà là-dedans. On a cité, et quand on a cité, on a omis une manifestation d'égale valeur et d'égale dignité. Le signaler, ce n'est pas être pyromane, c'est au contraire, aider à rassembler, faire en sorte que tout le monde se retrouve dans le texte.

Et je vais insister pour dire que la date du 12 mai n'est pas la meilleure des dates, parce que ceux qui peuvent faire le décompte connaissent un peu celles qui vont être retenues pour le « Gamou ». Et si on nous fait le décompte par rapport à cet événement, nous nous rendrons compte que tout ce que nous ferons, ce sera en pleine campagne électorale. Le dire, ce n'est pas poser des problèmes, mais plutôt contribuer à trouver des solutions.

2^{ème} observation : je ne voudrais pas me faire l'avocat des maires d'arrondissements. Madame le Ministre, vous êtes en train de défendre les maires de villes. Moi, je suis un petit maire d'arrondissement, il n'est pas dit que je serai reconduit mais je voudrais attirer l'attention de ceux qui sont appelés à nous succéder sur le fait que même si au niveau du bilan, c'est vrai, il existe des problèmes, il y a eu des difficultés Madame le Ministre, vous avez voulu un peu dissocier au niveau des personnalités juridiques, le statut des maires d'arrondissements par rapport aux maires de villes que la loi avait été très claire au cours d'un débat ici, les communes se valaient. Mais les maires de villes veulent écraser ceux des arrondissements sous leur tutelle alors que quand on apprécie l'objectif qui était visé dans cette politique de proximité, il s'agissait de prendre en charge les aspirations des masses à la base et cet objectif demeure actuel.

Vous avez raison que nous avons des difficultés, il y a eu de la mauvaise gestion quelque part, car un maire d'arrondissement n'est pas compétent pour distribuer des terres. On a des problèmes de cette nature mais il ne faut pas que vous donniez gain de cause aux maires de villes, parce que les maires d'arrondissements ont aussi un rôle à jouer pour bien prendre en charge les aspirations des masses à la base.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Amath DANSOKHO. Il n'est pas là ?
La parole est à notre collègue Souleymane DIEDHIOU.

MONSIEUR SOULEYMANE DIEDHIOU

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, en 1996, des élections ont été organisées à travers le pays, à travers toutes les localités du Sénégal. Des sénégalais ont été élus pour la satisfaction des besoins des localités. Et ceux qui refusent qu'on parle d'échec, ont certes raison, mais c'est une réalité, parce que quelque part on ne sent même pas la présence du conseil, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de réunions, les maisons communautaires sont abandonnées aux souris, aux araignées, etc. Et j'ai constaté qu'il y a quelque part un recul notoire causé par une incompétence. Maintenant, laissez ces gens-là continuer, est-ce que ce n'est pas replonger le Sénégal dans un tunnel noctambulaire ? C'est pourquoi, je dis qu'on doit faire attention.

(Perte d'informations)

Est-ce que proroger leur mandat ne signifierait pas maintenir le pays dans un tunnel noctambulaire ? De toutes les façons je prendrai mes responsabilités le moment venu.
Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, Souleymane DIEDHIOU, la parole est à notre collègue Aliou DIA.

MONSIEUR ALIOU DIA

(Intervention en ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Daour Niang NDIAYE.

MONSIEUR DAOUR NIANG NDIAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Intervention wolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, mon Cher Collègue.

La parole est à Monsieur Khouraïchi THIAM.

MONSIEUR KHOURAÏCHI THIAM

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Madame le Ministre,
Messieurs les Ministres,
Messieurs les collaborateurs des Ministres,

Je suis encore sous le coup de l'émotion. Je ne m'y attendais pas et c'est arrivé. Je rends grâce à Dieu et à Maître Abdoulaye WADE.

(Intervention en Ouolof)

C'est la célébration de la naissance du Prophète (PSL)
Quelqu'un l'a dit tout à l'heure. L'exposé des motifs dans un projet de loi ne fait pas partie de la loi.

(suite en Ouolof)

Concernant ce projet de loi, je reviens de Tamba. J'ai fait la communauté rurale. Les populations n'ont pas compris pourquoi on a réponse la date des élections.
Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Opa DIALLO.

MONSIEUR OPA DIALLO

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

J'aurais dû renoncer à mon intervention après celle de l'honorable député Khouraïchi THIAM. Il a lu au fond de ma pensée, je pense qu'il ne serait pas bon, pour nous, aujourd'hui compte tenu de ce qui se passe à l'intérieur du pays de voter ce projet de loi. Le pays entier veut que soit mis fin au mandat de ces élus locaux. Depuis hier, je suis en train de réfléchir pour voir s'il faut voter oui ou voter non parce qu'à la commission, j'avais voté oui mais tout compte fait, je suis aujourd'hui pour le non parce qu'en réalité, ces élus locaux, on en a parlé un peu partout, font preuve d'incompétence, d'incompréhension. Manifestement, ils n'ont absolument rien fait, aucune action : je pèse mes mots, je parle en tant que conseiller. Je me suis battu dans le conseil régional, tout le monde le sait mais je sais qu'aujourd'hui aucun bilan ne peut être fait.

Donc autant mettre fin à leur mandat que de les laisser continuer parce que depuis qu'on a commencé à parler de ces questions là, j'ai entendu dire que certains maires ont commencé à donner des boubous aux indigents, à distribuer du carburant, à aller aux décès et aux mariages. Tout compte fait, ils préparent effectivement les élections à venir. Autant arrêter pour que tout le monde aille à chances égales.

Voilà ce que je voudrais dire. Donc je voterai contre ce projet de loi.
Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Mame Bouso SAMB.

MADAME MAME BOUSSO SAMB

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Comme je n'avais pas pris la parole à la première séance, je voudrais à l'instar des collègues qui m'ont précédée, féliciter le frère Khouraïchi THIAM bien que lui-même ait fini de remercier et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux députés.

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,

J'ai des interrogations et lorsque l'on a des interrogations on a le droit de suspendre une décision. Je suis d'avis, comme certains collègues l'ont dit, et d'après ce que nous avons vécu depuis 1996 que même s'il y a des exceptions, nos collectivités locales ont d'énormes problèmes pour répondre à la demande sociale et mener la politique de proximité à laquelle on s'attendait.

Mais j'ai l'habitude de dire aussi comme les oulofs. (oulof) Donc pour moi, c'est un problème d'échéance simplement, et je m'inscrivais dans l'idée que six mois pour moi, c'est insignifiant. Le constat est que s'ils avaient donné entière satisfaction, sûrement que ce vent du changement ne les aurait pas balayés.

Mais moi, je retiens trois choses. Et je voudrais être en confiance avec mon gouvernement pour dire que la réponse ou les réponses données par les deux ministres représentant l'exécutif et en d'autres termes le Président de la République, disent qu'il y aura impossibilité de généraliser les délégations spéciales en cas de rejet. A partir de ce moment-là, comment seront gérées les collectivités ou les structures qui seront laissées en rade ? Les gérer ? Peut-être que les Ministres m'apporteront une réponse mais j'ai un problème là et je m'arrête.

(Perte d'informations)

Elle dit aussi que le Ministre, je crois que c'est Madame Thiéwo CISSE DOUCOURE qui dit que des dispositions particulières seront prises. Ces dispositions particulières sûrement vont satisfaire pour combler les lacunes qui peuvent se présenter dans les six mois qui suivent.

Enfin, Monsieur le Ministre dit que voter cette loi ferait du bien aux populations, or, moi, je me range dans la logique de faire du bien aux populations voilà pourquoi, en âme et conscience, je voudrais partager la position de l'exécutif et voter favorablement son texte.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, ma Chère Collègue.
La parole est à notre collègue Michel Marie SENE.

MONSIEUR MICHEL MARIE SENE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

(Intervention en Ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, Cher Collègue.

La parole est à notre collègue El Hadj Daouda FAYE.

MONSIEUR EL HADJ DAOUDA FAYE

Merci, Monsieur le Président.

Depuis 16 heures, j'ai dépassé mon seuil de résistance au carême, donc je suis fatigué et je ne vais pas prendre la parole. Je demande aussi à mes collègues d'en faire autant.

Merci.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, Cher Collègue.

La parole est à notre collègue Mamadou DIALLO.

MONSIEUR MAMADOU DIALLO

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

C'est l'occasion pour moi d'abord de remercier le Président de la République, le Président de l'Assemblée nationale, tous les commissaires, tous groupes confondus du soutien qu'ils nous ont rapporté au département de Kaffrine, lors du décès du doyen Seyni SARR. Donc à tous les collègues, je dis merci, la famille de Seyni SARR et ses parents aussi vous remercient.

(Intervention en Ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, Cher Collègue.

La parole est à notre collègue Fatou Youssoupha AIDARA.

MADAME FATOU YOUSSOUPHA AIDARA

(Intervention en Ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, la parole est au collègue Mor Maty SARR. Il est sorti ?
Nous passons la parole à notre autre collègue Lamine SECK.

MONSIEUR LAMINE SECK

(Intervention en wolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci.
Vous voulez faire un appel au Règlement ?

UN DEPUTE

Merci, Monsieur le Président.

En application du Règlement intérieur, je voudrais demander la suspension de cette séance.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, Cher Collègue.
Babacar, pour combien de temps ?

MONSIEUR BABACAR GAYE

Une heure.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Babacar, voyez l'heure à laquelle vous demandez. Il est 16h 40. Une suspension nous emmènerait à 17h 40 et cela risque de se situer au niveau de la fin du ramadan. 30 minutes, je pense que cela suffirait pour nous permettre de continuer.

MONSIEUR BABACAR GAYE

Merci, Monsieur le Président.
Oui 30 minutes me satisfont.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mes Chers Collègues, je mets donc aux voix la proposition.

Quels sont ceux qui sont pour la suspension de 30 minutes ?
Quels sont ceux qui sont contre ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
La séance est suspendue.

- 7 -

Suspension de la séance

- 8 -

Reprise de la séance

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, la séance est reprise.

Je voudrais faire à l'Assemblée une proposition c'est de suspendre à nouveau la séance pour permettre aux musulmans de rompre le jeûne et l'on reprendra aussitôt après la prière, à 19 heures 30.

La parole est à notre collègue Amadou NDIAYE LO.

MONSIEUR AMADOU NDIAYE LO

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, les Ministres,

Mon propos va tenir sur une analyse comparative entre le pour la prorogation et le contre afin de dégager un peu une position médiane. On nous a dit que si on ne prorogait pas le mandat des élus locaux, il y aurait un vide institutionnel alors que cette prorogation nous permettrait et permettrait au Gouvernement de procéder à une révision exceptionnelle des listes électorales, et qu'il y aurait beaucoup plus de cohérence par rapport à la loi qu'on vient de voter c'est à dire le report des élections et l'impossibilité de généraliser les délégations spéciales. Par rapport à ces quatre arguments avancés, moi, je dis que l'Assemblée peut effectivement procéder à une modification ou, à un amendement qui permettrait de ne pas assister à un vide institutionnel par exemple en proposant des délégations.

Est-ce-que ces délégations sont possibles ou pas ? Je pense que l'Assemblée pourrait l'examiner si elle estime que c'est une idée pertinente. Prorogation ou pas, je pense qu'il est possible de procéder à une révision exceptionnelle des listes électorales et que par rapport à l'impossibilité de généraliser les délégations spéciales, je pense que le sujet peut faire l'objet d'une étude pour voir concrètement comment dépasser ces contraintes. Ce qui m'amène à dire qu'aujourd'hui, il y a beaucoup plus de poids pour que l'on vote contre cette prorogation parce que contrairement à ce que certains ont dit, les collectivités locales ont échoué. Cela, il faut le dire haut et fort. Elles ont échoué parce que la plupart des Présidents des communautés rurales et des maires sont en conflit ouvert avec les populations. Recensez combien de Collectivités locales procèdent au recouvrement des impôts.

Pratiquement les populations ne paient plus, parce qu'elles ne font plus confiance aux élus qui animent actuellement ces collectivités locales. Disons qu'elles ne comprennent pas où vont ces impôts, et le député Mamadou DIOP lui-même l'a dit, l'Etat a procédé à cette réforme, sans pour autant donner les moyens à ces collectivités locales de fonctionner.

Donc à partir de là, l'échec vient de lui-même. Si vous-même vous reconnaissez que l'Etat ne vous a pas donné les moyens de faire fonctionner ces structures, moi je dis que quelque part, depuis le début, on n'aurait même pas dû attendre aujourd'hui pour dénoncer cela.

Donc tout cela prouve qu'il y a eu un échec. Aujourd'hui, les populations sont pressées de voir la dissolution de ces collectivités locales. Peut-être que vous, vous faites preuve de performance et encore, on peut se poser des questions, par rapport aux moyens dont vous disposez et des résultats que vous montrez aux Dakarais.

Et aujourd'hui, je pense que vous du groupe socialiste, vous êtes mal placés pour nous parler de demande sociale insatisfaite par le gouvernement, parce que les collectivités locales que vous-mêmes vous gérez, ne parviennent pas à la satisfaire. Lorsque vous appelez à une marche pour demander aux populations de vous soutenir dans votre opposition à la dissolution de ces collectivités locales, celles-là auraient dû vous suivre, ou alors si vous voulez vraiment lancer un défi, appelez-les à une marche contre cette dissolution et pour la prorogation du mandat de ces élus locaux.

Donc moi, je dis que si on ne proroge pas, cela nous permettrait entre autres de mettre à profit ce temps, pour nous permettre d'arrêter ce qui s'est passé dans ces collectivités locales de 96 à nos jours. Parce qu'il y a nécessité aujourd'hui, d'auditer ces dernières bien que ces audits ne suffisent pas. On constate, actuellement, dans les audits des sociétés publiques et parapubliques, une certaine lenteur.

Aujourd'hui, ce qui se passe dans les collectivités, ce sont les bons provisoires, c'est la concussion entre les maires et les opérateurs économiques. On viole systématiquement toutes les règles de procédure, simplement parce qu'on dit que la

collectivité est confrontée à des problèmes, donc on ne peut pas attendre d'épuiser toutes les procédures pour faire face à ces problèmes.

Aujourd'hui, quel est le maire qui peut faire un bilan ? Peut-être vous Monsieur Mamadou DIOP, et encore ! Je ne suis pas de Dakar, mais nos collègues de Dakar peuvent apprécier. Nous ne pouvons dire qu'aucun Président de Communauté rurale, aucun Maire, aucun Président de Conseil régional ne peut vraiment présenter un bilan qui puisse rencontrer l'adhésion des populations.

Donc moi, fort de tout cela, je dis qu'il ne faut pas proroger mais plutôt voir quelles sont les dispositions que nous pouvons prendre pour, justement, mettre fin à ce mandat des élus locaux.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
La parole est à notre collègue Soda Mbacké.

MADAME SODA MBACKE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

(Intervention en ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci. La parole est à notre collègue Coumba Marie Louise NIANG.

MADAME COUMBA MARIE LOUISE NIANG

(Intervention en Ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, la parole est à notre collègue Modou DIOP.

MONSIEUR MODOU DIOP

Merci, Monsieur le Président.

(Intervention wolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, mon Cher Collègue.

La parole est à notre collègue Georges TENDENG.

MONSIEUR GEORGES TENDENG

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

Je m'associe aux paroles de bienvenue adressées à nos collègues qui viennent de nous rejoindre et nous leur disons bonne chance et bonne législature et par la même occasion, je m'associe à ceux qui se sont félicités dans la promotion que vient d'avoir notre collègue Khouraïchi THIAM.

Ceci dit, j'aborde le sujet par une petite digression d'abord. Depuis un certain temps, des gens manipulent quelques problèmes de religion. Ce sont des choses qu'il faut manipuler avec beaucoup de prudence. Il ne s'agit pas quand vous toucher aux convictions de se mettre à dire un peu n'importe quoi. Mais je crois que je me suis fait comprendre parce que moi je viens d'une région où il est difficile de distinguer les gens à travers la religion. Là-bas, les gens sont des hommes, ils sont des frères et quelle que soit la manifestation religieuse, vous ne pouvez pas distinguer un musulman d'autre chose à plus forte de tidiane, de mouride ou autre.

Je viens maintenant au problème de prorogation dont la loi est proposée ici. Je crois que les élections dont nous venons de parler du report, sont des élections qui nous mèneront certainement à une autre réforme. Nous voici donc entre deux réformes : celle des municipalités et des communautés rurales que l'on gère présentement et la réforme qui va venir. Je crois qu'il sied entre deux réformes de marquer une pause. Marquer la pause c'est quoi ? C'est d'abord reporter les élections comme nous venons de le faire. Mais marquer la pause c'est aussi jeter un petit regard dans la gestion ; c'est-à-dire que ceux qui étaient là et qui gèrent encore se mettent un peu de côté pour qu'à travers une évaluation on puisse voir ce qu'ils ont fait. Pendant donc cette pause, on verra un peu plus clair dans cette gestion et dans cette ancienne réforme parce qu'elle va nous donner des indications pour celle que nous comptons introduire.

Donc je crois qu'il faut mettre à la place de ces mairies et de ces communes des délégations spéciales qui vont, pendant les 6 mois qui nous séparent des prochaines élections, expédier les affaires courantes et durant cette période elles doivent toutes être inspectées.

Voilà ma position, donc il n'est pas question de prolonger, d'ailleurs si nos prédécesseurs dans le régime politique les socialistes étaient courageux, ils auraient

demandé cela. Malheureusement, le courage politique n'est pas la chose la mieux partagée dans notre pays.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue WAGANE FAYE.

MONSIEUR WAGANE FAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les Ministres,

J'ai quelques observations à faire avant de donner mon point de vue sur les deux lois. Je regrette d'ailleurs que ces deux lois n'aient pas fait l'objet d'un seul texte, parce que techniquement, et pour des raisons d'opportunité, si tel était le cas, cela aurait posé moins de problèmes surtout qu'il y a une connexité réelle entre les deux textes. Mais on peut également travailler avec. Cela dit, je voudrais Monsieur le Président féliciter nos deux collègues qui viennent d'arriver mais également féliciter khouraiichi THIAM, le désormais Président parce que je suis presque de la même région que lui car j'ai été élevé en partie à Ndongosine et à Sinthioufissa deux villages célèbres de la région de Tambacounda.

Je voudrais aussi, à l'adresse des nouveaux, Monsieur le Président, rappeler ce que l'on attend d'un Député. Un Député doit participer à faire évoluer les choses. Il faut que le Député de l'alternance soit d'une race nouvelle qui n'est plus là pour applaudir par complaisance ou pour critiquer par mauvaise foi. Quand quelqu'un travaille et quel que soit le bord où il se trouve, nous devons dire que vous avez bien travaillé. Quand quelqu'un ne travaille pas bien, même s'il est de notre bord nous devons dire qu'il n'a pas bien travaillé, et en ce moment nous aurons apporté quelque chose. Mais si nous ne le faisons pas, nous allons faire ce que l'on appelle en Droit un enrichissement sans cause c'est-à-dire toucher des salaires sans rendre aucun service à la nation ... (Perte d'informations) ... collectivités locales procèdent au recouvrement des impôts. Pratiquement, les populations ne paient plus, parce qu'elles ne font plus confiance aux élus qui animent actuellement ces collectivités locales. Elles disent ne pas comprendre où va l'argent de ces impôts. Et le député Mamadou DIOP lui-même l'a dit, l'Etat a procédé à cette réforme, sans pour autant donner les moyens à ces collectivités locales de fonctionner.

Donc à partir de là, l'échec vient de lui-même. Si vous-même vous reconnaissez que l'Etat ne vous a pas donné les moyens de faire fonctionner ces structures, moi je dis que quelque part, depuis le début, on n'aurait pas dû attendre aujourd'hui pour dénoncer ça et dire que l'Etat doit améliorer. Donc, c'est ce qui m'amène à dire que cela a été un échec, et pour s'en rendre compte aujourd'hui, il suffit de rentrer dans

les profondeurs du Sénégal pour faire un sondage au niveau des populations. Ces dernières sont effectivement pressées qu'on dissolve ces collectivités locales. Peut-être que vous, vous faites preuve de performance et encore ! On peut se poser des questions par rapport aux moyens dont vous disposez et les résultats que vous montrez aux Dakarais. Et aujourd'hui, je pense que vous, groupe socialiste ou groupe de l'Espoir, vous êtes mal placés pour nous parler de demandes sociales insatisfaites par le gouvernement, parce qu'au niveau des collectivités locales que vous-mêmes gérez, vous ne parvenez pas à les satisfaire.

Monsieur le Président, on vient donc de voter la loi 08 de 2001. Nous allons maintenant examiner la loi O9 sur la prorogation du mandat des élus locaux. Je pense savoir que ceux qui ont proposé une prorogation, se disent que tous les élus locaux ne sont pas mauvais. Et j'en conviens tous les élus locaux ne sont pas mauvais, et tel est aussi mon avis.

Mais il est difficile de dire qui est bon et qui ne l'est pas. A part quelques exceptions, on sait qu'ils ont tous été mal élus. Je me souviens d'une requête que j'avais faite en disant que selon la loi, les élections ont lieu un seul jour et le dimanche, et en 96, on a vu des élections qui ont eu lieu en deux jours sans qu'il y ait un décret appelant les électeurs à venir voter tel ou tel jour. Et les requêtes que nous avons introduites avaient été rejetées. C'est pour également vous dire sans vouloir égratigner certains qui sont dans la salle, et qui sont chargés de distribuer la justice, que quand on dit que le Sénégal est un pays de droit, il faut relativiser.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
La parole est à notre collègue Moussa SY.

MONSIEUR MOUSSA SY

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

Monsieur le Président, le projet de loi qui nous est soumis demande, pour notre part, une très grande attention. J'ai eu à dire en commission que reporter les élections serait une grosse erreur. Et je pense que Monsieur le Ministre, Madame le Ministre, j'ai eu à faire un résumé de la gestion de ces collectivités locales en tant que conseiller municipal au niveau d'une Commune d'Arrondissement et à la ville de Dakar.

Cela vous donne donc un avant-goût de cette gestion. Et je ne vais pas répéter ici ce que j'avais dit en commission et lors de l'examen du projet de budget de votre ministère. Vous avez dit tout à l'heure que le Gouvernement est en train de faire des études sur les Communes d'arrondissement, mais je pense qu'un sondage au niveau des populations, prouverait un échec retentissant. Je profite donc de cette occasion pour dire qu'il me serait très difficile de proroger le mandat des élus locaux, car nous pensons qu'aujourd'hui, il faut repenser la politique de décentralisation comme vous l'avez dit avec ses facteurs endogènes. Et pourquoi nous disons cela ? C'est parce que, je donne un exemple patent qui est là, je suis conseiller municipal de la ville de Dakar, et entre le 12 Juillet et le 22 Octobre, nous avons eu à faire deux virements de crédits d'un montant d'un milliard cent soixante et onze millions sept cent soixante dix-huit mille quatre cent vingt cinq francs (1.171.778.425 Frs). Et sur ces deux virements de crédits du 12 juillet et du 22 Octobre 2001, il n'y a qu'un milliard quarante trois millions, quatre cent soixante dix huit mille francs (1.043.478.000 Frs) pour le fonctionnement.

Alors, à un mois de la fin des mandats, les investissements sont de 128.308.425 francs et les affectations sont pour les frais de mission : 20 millions ; et les 18 millions. C'est quoi ? Du carburant ? On nous parle d'avance sur salaires : 170 millions au mois d'octobre. On nous parle de véhicules : 40 millions, de secours aux indigents : 50 millions, gérés comme vous le savez, en toute liberté, par des maires, alors que le Code d'aide demande la commission. Sur ce, Madame le Ministre, Monsieur le Ministre, je voudrais proposer un amendement au texte qui nous est soumis et le déposer, comme l'indique notre Règlement intérieur, sur la table de Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
La parole est à notre collègue Iba Der THIAM.

MONSIEUR IBA DER THIAM

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, les membres de cette Assemblée ne pensent pas que le « Gamou » de l'année prochaine aura lieu le 25 mai, c'est-à-dire 13 jours après la date des élections que nous venons de voter. Il n'y a donc pas de risques de télescopages de quelque nature que ce soit. Le « Bourde », activité particulièrement remarquée au cours de laquelle on célèbre les vertus du prophète Mohamed (Paix et Salut sur Lui) dans des poèmes qui sont composés par des hommes d'une culture exceptionnelle, ouvre normalement à compter du 17 mai, c'est-à-dire 5 jours après que les élections se seront tenues. Vouloir par conséquent prendre le « Gamou » comme un exemple dont on peut tirer profit pour tenter d'opposer les musulmans entre eux, est une démarche qui n'est pas bonne. Et lorsqu'on le fait au mois de

ramadan, pendant qu'on est en carême, et qu'on accuse ses collègues musulmans d'être des adversaires de l'Islam, on a commis, au regard de Dieu, une faute d'une gravité exceptionnelle, qui, si elle n'est pas pardonnée, peut conduire son auteur dans les affres de l'enfer.

C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut éviter de donner à nos débats une coloration religieuse, ethnique, tribale ou politicienne. Cela peut être dangereux. Le débat qui nous occupe est simple. La décentralisation n'est pas un phénomène nouveau au Sénégal. Elle date de l'année 1925 ; nous étions en période coloniale. A cette époque, au cours du mois de novembre, un 1^{er} décret a été pris pour déconcentrer et décentraliser les pouvoirs.

Depuis, le processus a continué de se développer. On a prétendu que c'est la décentralisation qui a donné des pouvoirs aux maires : ce qui est inexact. La loi du 5 avril 1884 donnait aux Maires des pouvoirs que jusqu'à présent, nos Maires de la décentralisation actuelle n'ont pas encore obtenus. Je voudrais le dire, mais si aujourd'hui nous sommes confrontés aux problèmes de l'avenir de ces institutions, c'est parce que nous sommes confrontés dans un certain nombre de cas à des abus qui sont inadmissibles.

A Nioro, le Président de la Communauté rurale a dit aux populations : « Abdoulaye WADE ne peut rien contre moi, je fais ce que je veux vous pouvez, si vous le voulez, aller à Dakar cela ne vous servira à rien ». Il a transformé des pistes de parcours en champs de cultures, plongeant ainsi dans une situation désespérée des milliers de populations qui ne demandaient qu'à travailler librement. A Ribo escale, le Président de la Communauté rurale persécute, de manière systématique, tous les responsables de l'opposition, les traînent devant la justice, surtout devant la gendarmerie et les menacent de tous les crimes d'Israël.

A Koungheul, le Maire s'est entouré de sa famille qui occupe tous les postes de travail. J'aurais pu dire exactement la même chose à Mbayène, à Niakhène où le Président de la Communauté rurale se transforme en un véritable potentat, arrache les terres des gens comme bon lui semble, les insulte, les fait bastonner et se comporte exactement comme un proconsul. Si c'est pour cela que nous avons fait la décentralisation, je dis non ; les droits des individus sont des droits sacrés et n'importe quelle autorité a le devoir de les respecter. Devant cette situation, il est sûr et certain que beaucoup de gens se posent des questions et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas sur ce débat ne pas intervenir car le « Fal » l'avait déjà inscrit sur son agenda, en avait discuté et d'un commun accord était pour le principe qu'il fallait que nous acceptions de dissoudre les Collectivités locales. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de Collectivités qui ne marchent pas bien. Certaines marchent bien et il sera peut-être triste, quand on le fera, de devoir faire des victimes surtout lorsqu'il faudra prendre des sanctions contre les institutions qui marchent bien ou contre des personnes vis-à-vis des quelles nous avons de la sympathie, mais on ne peut pas faire d'omelette sans casser des œufs.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, Cher Collègue.

Maintenant, je m'en vais vous lire l'amendement qui m'a été présenté ici par notre collègue Moussa SY : « A l'expiration du mandat des conseillers régionaux, municipaux et ruraux en exercice et à titre transitoire, des délégations spéciales constituées par arrêté du Ministre chargé des Collectivités locales, rempliront les fonctions des différents conseillers des Collectivités locales. La composition et les attributions de ces délégations spéciales seront fixées par arrêté du Ministre chargé des Collectivités locales. Toute disposition contraire à la présente loi est abrogée ». Voilà l'amendement qui m'a été présenté. Il sera discuté au moment de l'examen de l'article. Nous continuons donc le débat. (Perte d'informations)

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je pense que dès lors qu'il y a dépôt d'un amendement, c'est immédiatement que l'Assemblée en connaît ou alors qu'elle décide de renvoyer justement son examen en commission. Mais en tout état de cause, l'examen de l'amendement prend une priorité sur le débat qui était en cours.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.

L'article 73 dit ceci : « Les contre-projets et les amendements sont déposés par écrit s'ils interviennent avant la discussion en commission qui sont communiqués à la commission compétente si possible imprimés et distribués. S'ils interviennent en séance plénière, c'est le cas ici, ils sont déposés sur le bureau du Président qui en donne communication. L'Assemblée décide alors s'ils sont discutés immédiatement ou renvoyés en commission ».

Je consulte donc, conformément à ces dispositions là, l'Assemblée pour savoir si nous devons en discuter immédiatement ou le renvoyer en commission. Il évoque la suite que je vais lire :

« Les amendements ne sont recevables que s'ils s'appliquent effectivement au texte en discussion ou s'agissant de contre projets et d'articles additionnels qui sont proposés dans le cadre dudit texte et ne portent que sur les articles en discussion. Dans les cas litigieux, l'Assemblée se prononce sans débat sur la recevabilité ». Il n'y a pas de litige. Donc je demande à l'Assemblée de se prononcer.

Quels sont ceux qui sont pour la discussion dans l'immédiat ?

Merci.

Quels sont ceux qui sont contre la discussion dans l'immédiat ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

La discussion immédiate se pose sur l'amendement.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Khalifa Ababacar SALL.

MONSIEUR KHALIFA ABABACAR SALL

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, la question est de savoir est-ce que le débat sur l'amendement se fait immédiatement ou il se fait après la discussion générale ? Vous ne l'avez pas tranché, parce qu'on n'est pas en train d'adopter le texte, mais on est dans le débat général parce qu'il y a le problème de la recevabilité, donc il y a le problème du débat immédiat.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.

La parole est à notre collègue Babacar GAYE.

MONSIEUR BABACAR GAYE.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je pense que nous avons parlé un français très clair. J'ai dit et je répète ce qui a été mentionné à l'article 73 alinéa 1 – 2^e tiret. Il est écrit clairement que si l'examen de cette question doit se faire, il faut d'abord arrêter les débats. L'amendement a une priorité sur le débat qui était en cours.

- 2^e aujourd'hui, si on devait en débattre, cela devrait se faire immédiatement parce que là aussi, je pense que le législateur a été très cohérent avec lui-même du fait simplement que dès qu'il y a un amendement celui-ci prend le dessus sur le premier projet de texte. Je pense qu'il n'y a pas sujet à discussion.

Je pense que nous serons départagés. Le dilatoire n'aura pas de justification majeure. Il y a un amendement sur le bureau du Président de l'Assemblée nationale. Il a une priorité absolue sur le texte qu'on était en train d'étudier. Deuxièmement, aucun litige n'a été soulevé avant qu'on ne procédât du choix d'en débattre en séance ou de l'envoyer en commission. En ce vote, il n'y a pas eu un cas litigieux qui s'est exprimé. De ce point de vue, j'estime que nous devons examiner l'amendement.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Khalifa Ababacar SALL.

MONSIEUR KHALIFA ABABACAR SALL

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je crois que le Président Babacar GAYE est en train ..., je comprends qu'il veuille en terminer avec le débat. Mais, je crois que l'immédiateté s'apprécie par rapport au renvoi ou non à la commission. C'est ça le problème. Et il fait exprès d'interpréter de cette manière parce que selon la règle générale, c'est par rapport au droit commun qu'il faut toujours apprécier les procédures. Le droit veut que, quand un amendement est déposé, il soit renvoyé en commission. L'exception c'est que la plénière qui est souveraine décide de son examen immédiat. Mais l'immédiateté s'apprécie et c'est pourquoi je fais exprès de ne pas donner de point de vue. Je vous ai demandé si cette immédiateté s'apprécie avant la fin de la discussion générale ou après. Je vous ai laissé le soin de répondre, Monsieur le Président.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Mbaye NDIAYE.

MONSIEUR MBAYE NDIAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je crois qu'il y a deux mots forts que le législateur a utilisés. Quand on dit l'Assemblée nationale, c'est une affirmation absolue.

Le deuxième élément fort, c'est la recevabilité, Monsieur le Président et celui-ci est lié à la conformité avec le texte proposé par l'exécutif. Je pense que l'un dans l'autre, les deux faits sont constants. Il faut que l'on nous démontre la non recevabilité pour qu'on accepte le litige auquel cas l'Assemblée devient encore souveraine.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je pense que la question est entendue. Le Président Babacar GAYE a réaffirmé l'esprit de l'article 73. Aujourd'hui, ce qui prime c'est la discussion sur le projet d'amendement. Et maintenant, ceux qui ont des choses à dire sur le premier texte pourront toujours continuer à argumenter quand ils prendront la parole.

Merci, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
La parole est à notre collègue Iba Der THIAM.

MONSIEUR IBA DER THIAM

Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Perte d'informations) ... cet article 73. Il faut pour bien le lire, le compléter par l'article 74. L'article 74 dit au premier alinéa : « les amendements sont mis en discussion par priorité sur le texte servant de base à la discussion ». Et ensuite dans le dernier alinéa, il est dit que dans la discussion des contre-projets et des amendements, seuls peuvent intervenir l'un des signataires, un orateur d'opinion contraire, le rapporteur de la commission saisie au fond et le Ministre intéressé. C'est en fonction des dispositions de l'article 65. C'est là qu'il y a la procédure à utiliser. C'est la raison pour laquelle je voudrais demander si le collègue Moussa SY a pris la précaution multiplier son amendement auquel cas, il serait bon qu'il soit porté à la connaissance des Députés pour qu'ils puissent en prendre connaissance et engager immédiatement la procédure conformément à l'esprit et à la lettre des articles 73 et 74. Sinon, que le Secrétariat se charge de le faire photocopier tout de suite et de nous le remettre.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
La parole est à notre collègue Babacar GAYE.

MONSIEUR BABACAR GAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Il n'y a pas de débat politique ici. On fait application du Règlement Intérieur, et j'aurais pu ne pas reprendre la parole pour donner l'argument juridique, parce que le Président IBA DER THIAM a complété. J'avais évoqué la priorité de la discussion de l'amendement sur la discussion du texte de base. C'est écrit textuellement à l'article 74. Maintenant par rapport à ce que vient de dire le professeur IBA DER THIAM, je voudrais simplement préciser que dans ce cas de figure, il ne s'agit pas de texte à distribuer. Nous sommes dans le premier alinéa, 2^{ème} tiret de l'article 79. L'amendement a été déposé en plénière, donc on n'a pas besoin de multiplier le texte. C'est dans le cas de figure où on devait travailler en commission que la multiplication de texte est une obligation.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Khalifa SALL.

MONSIEUR KHALIFA SALL

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je crois que notre collègue Babacar GAYE fait exprès. Je peux lire l'article 74 et vous verrez bien que c'est très différent de l'article 73 que vous avez évoqué. L'article 74 dit : « avant le vote de **l'ensemble** du projet ou d'une proposition, l'Assemblée peut décider sur la demande d'un de ses membres... » Donc, c'est totalement différent de ce que l'on dit.

Je veux qu'on discute à fond du problème soulevé par nos collègues Moussa SY et Babacar GAYE. Ils nous disent que l'on peut introduire un amendement au cours d'une discussion générale et que, une fois cela fait, il faut que le débat général s'arrête et que l'on discute de l'amendement. C'est une question de cohérence et de logique. On ne peut pas, selon le bon sens, discuter de l'amendement sans avoir, au préalable, épuisé la discussion générale parce que rien dans le Règlement intérieur ne donne une prééminence de la discussion de l'amendement sur le débat général. L'on ne peut discuter de l'amendement si on n'a pas commencé l'adoption du texte. Pour l'instant, on n'en est pas encore là. C'est comme si on faisait un débat sur les considérations générales, c'est une question de logique et de cohérence. C'est pourquoi, dans mon observation, je n'ai fait que vous interpellé. Je vous demande si l'amendement introduit permet d'arrêter le débat général pour passer immédiatement à l'adoption du texte. C'est la question que je pose.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Famara SARR.

MONSIEUR FAMARA SARR

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, le problème posé par notre collègue Khalifa n'existe pas et il le sait très bien. Il a géré les relations entre l'Assemblée et le Gouvernement. Il connaît très bien le problème. Je veux aller droit au but : lorsqu'il y a un amendement de ce genre, il y a deux questions qui sont posées.

La première, l'amendement est-il ou non recevable ? Si quelqu'un met en cause la recevabilité, on ... (inaudible) ...

Deuxième élément, si l'Assemblée n'est point ...le texte est...deuxième élément, est-ce-qu'on passe immédiatement à l'adoption du texte. ... Si jamais on en arrive à douter du vote de l'Assemblée, c'est le problème des ... (perte d'informations) ... On commence par la main levée, si ce n'est pas sûr, on continue par assis et levée, etc. etc. C'est tout. Mais il n'y a pas de débats sauf à supposer que le premier niveau étant dépassé, on applique le niveau cité par le professeur Iba Der THIAM, et à ce moment-là, celui qui pose le problème, c'est le Rapporteur, c'est terminé. Tu connais le Règlement Intérieur. Tu le connais très bien. Nous avons une commission spéciale qui s'est... (Perte d'informations).

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.

Je vous lis le texte tiré de l'article 74 : « Dans la discussion des contre-projets et des amendements, seuls peuvent intervenir l'un des signataires, un orateur d'opinion contraire, le Président et le Rapporteur de la Commission saisie au fond et le Ministre intéressé sans préjudice des dispositions de l'article 65. Dans ces conditions, je dis : « seuls peuvent intervenir l'un des signataires, un orateur d'opinion contraire, le Président et le Rapporteur de la Commission ».

La parole est à notre collègue Babacar GAYE.

MONSIEUR BABACAR GAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, ce que vous venez de lire fait appel toujours à l'application du Règlement intérieur. Nous sommes dans un cas de figure où l'amendement a été déposé en plénière. Il n'y a pas de commission saisie au fond. Donc ne peuvent intervenir que celui qui a déposé l'amendement, un avis contraire et le ministre concerné.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.

Monsieur Papa Babacar MBAYE pose un argument des textes, en nous parlant de cohérence et de logique. Je voudrais dire que le droit n'est pas forcément logique ou cohérence.

La parole est à notre collègue Khalifa SALL.

MONSIEUR KHALIFA SALL

Je vous remercie.

Monsieur le Président, quoi qu'il en soit, ce sont les textes qu'on applique, et les textes disent bien ceci : « les amendements sont mis en discussion par priorité sur le texte servant de base à la discussion ». Donc, que ce soit logique, cohérent ou pas, voilà ce qu'il faut appliquer.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Papa Babacar MBAYE.

MONSIEUR PAPA BABACAR MBAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, de toutes les façons, j'ai déposé un contre-projet à l'amendement. Mais, par rapport au débat qui nous oppose ici, nous venons de dire au Président, avec nos propres amendements que j'avais proposés à l'Assemblée que l'amendement doit être adopté après la clôture de la discussion générale. C'est la conséquence logique de l'adoption de l'amendement de notre collègue Moussa SY. Mais, c'est l'adoption du texte, la clôture du débat, alors que la liste des orateurs inscrits n'est pas épuisée.

Par ailleurs, je crois que nous sommes tous embarqués ici dans une dynamique constructive. Je ne pense plus qu'il soit important, aujourd'hui, de créer un précédent qui serait fâcheux, parce que demain, sur d'autres textes, sur d'autres considérations, n'importe quel collègue Député animé de mauvaises intentions pourra déposer un amendement qui aurait pour conséquence de briser justement la représentation parlementaire et ce serait déplorable.

Par rapport au fond, dans tous les cas de figure, je pense que la stratégie est tellement cousue de fil blanc qu'il n'y a même plus de finesse d'hostilité dans la démarche mais ce qui est important en tout cas, c'est que d'ores et déjà, moi, j'ai un contre-projet à cet amendement et je vais le déposer tout de suite.

Monsieur le Président, je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci. La parole est à notre collègue Fatou Youssoupha AÏDARA.

MADAME FATOU YOUSSEUPHA AÏDARA

(Intervention en ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Chère collègue.

Monsieur le Ministre, nous voudrions avoir votre point de vue sur l'amendement.

MONSIEUR LE MINISTRE

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je ne connais pas encore le contenu réel de cet amendement car je ne l'ai pas sous les yeux. ... (Brouhaha) ...

MONSIEUR LE PRESIDENT

S'il vous plaît !

Monsieur le Ministre, vous avez la parole, pour donner votre avis sur l'amendement.

MONSIEUR LE MINISTRE

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Représentants du Peuple Sénégalais,

Vous avez tout à l'heure adopté la loi que nous avons proposée et qui traitait du report des élections. Je vous ai soumis en deuxième temps un second projet de loi du Gouvernement portant prorogation du mandat des conseillers régionaux, des conseillers municipaux et des conseillers ruraux.

En tant que représentant du Gouvernement, je ne peux que m'en tenir à l'esprit et à la lettre du projet de loi proposé par le Gouvernement et accepté en conseil des Ministres.

J'ai pris connaissance maintenant du contenu de l'amendement, il revient à l'Assemblée que vous êtes d'en décider. Moi personnellement, je n'ai pas d'avis particulier à donner là dessus du fait, bien entendu, du respect que je dois à la séparation des deux pouvoirs.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, Monsieur le Ministre.

Mes Chers collègues,

Nous avons une proposition d'amendement que je mets aux voix après l'avis du Ministre. Je parle bien sûr de l'amendement présenté par notre collègue Moussa SY. Il faut, de mon point de vue, donc que ce soit clair pour qu'on comprenne qu'il s'agit de cet amendement. Pour le moment, l'Assemblée nationale n'a pas encore pris acte d'un autre amendement, aujourd'hui au moment où nous parlons il y a un seul amendement. Si maintenant l'Assemblée nationale reçoit un autre amendement, il faudrait qu'on en parle parce qu'il y a quand même des procédures à respecter.

Merci. La parole est à notre collègue Abdoulaye BABOU.

MONSIEUR ABDOULAYE BABOU

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Sur l'amendement de Moussa SY, je vais vraiment parler pour qu'on puisse s'éclairer mutuellement.

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Je vous invite à comparer le projet de loi du gouvernement qui est composé d'un article unique à l'amendement de Moussa SY qui est composé aussi d'un article unique. Moi, il y a quelque chose qui me gêne dans l'amendement de Moussa SY. Est-ce que véritablement, nous sommes en face d'un amendement ? Il y a problème parce qu'on entend par amendement le fait qu'on enlève ou bien rajoute quelque chose d'un corps principal initial qui est la loi. Mais la loi reste ou bien le projet de loi reste tel qu'il est. C'est à ce moment qu'on dit qu'il y a amendement, parce qu'on enlève ou on rajoute ; malheureusement ce n'est pas le cas avec Moussa SY. On enlève tout, et il ne reste rien du projet du Gouvernement, alors il y a problème.

Est-ce qu'on se retrouve maintenant par le biais de cette procédure qui est légale ? Je suis d'accord. On utilise la procédure de l'amendement qui est légale, je suis tout à fait d'accord sur la démarche. Néanmoins, au fond ce n'est pas un amendement mais plutôt une nouvelle proposition de loi qu'on soumet à l'Assemblée nationale parce que cela n'a plus rien à voir avec ce qu'a dit le projet du Gouvernement.

Ceci est la première interrogation.

Deuxième interrogation : avant de nous précipiter pour adopter cet amendement, il y a eu une jurisprudence ici : c'est celle de Niadiar SENE. Quels en seraient les effets, à supposer que l'amendement de Moussa SY soit adopté ? Quels en seraient les effets au niveau financier ? Mais la loi le dit que si cet amendement doit entraîner une jurisprudence exceptionnelle, il n'est pas recevable à moins que son auteur ait proposé d'autres ressources.

C'est textuel donc, moi, je ne veux pas qu'on se précipite, le problème n'est pas aussi simple. Nous connaissons l'enjeu, cela ne nous regarde pas. Vous avez vu notre groupe Espoir, là nous sommes à l'aise, nous n'avons aucun problème. Mais, il n'y a que le bon droit qui nous guide aujourd'hui, et nous voulons réfléchir, parce que si on adopte à la va-vite cet amendement, mais pensez bien que l'autre partie va attaquer et on me dira que c'est leur droit. Mais avant que cela n'arrive, discutons à tête reposée c'est tout ce que je demande. Mais encore une fois, je suis d'accord pour la procédure utilisée avec les articles 73 et 74. Cependant, c'est un problème de fait qui se pose à moi parce que vous n'avez pas amendé, une fois de plus, le projet du Gouvernement, vous l'avez plutôt enlevé pour mettre autre chose à la place. Est-ce-qu'il y aura des incidences financières ? Nul ne sait.

C'est ce que je voulais dire, je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Mbaye Jacques DIOP.

MONSIEUR MBAYE JACQUES DIOP

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je prends la parole avec un sentiment de grande peine parce qu'après tout, nous devons nous comporter en responsables et nous devons aussi savoir raison garder, cet amendement n'en est pas un. Pourquoi ? Le Gouvernement nous a soumis un projet de loi portant prorogation du mandat des élus locaux autrement dit des conseillers ruraux, municipaux et régionaux. En prorogeant ce mandat ou ces mandats, il n'y a pas incidences financières, en ne prorogeant pas le mandat et en prenant ce qu'on appelle « amendement », le Code des Collectivités locales dispose par ailleurs qu'en cas de délégation spéciale deux à sept personnes sans donner de qualification on ne parle pas de fonctionnaires, de préfets ou de sous-préfets on dit seulement deux à sept personnes.

Celles-là peuvent être des paysans, des charretiers, ou des personnes choisies par le Ministre chargé des Collectivités locales.

Mais alors cela a une incidence financière. Or la Constitution dispose qu'un député ne peut faire un amendement dans quelque cas que ce soit sans pour autant en même temps, si cet amendement a une incidence financière en apporter la contrepartie sur le champ. Ce n'est pas le cas.

Deuxièmement, je peux même dire qu'il y a quand même contre-façon dans la mesure où deux textes de loi nous ont été soumis et qui auraient pu être un seul texte de loi.

Article 1 : les élections sont reportées.

Article 2 : le mandat des élus locaux est prorogé jusqu'à une certaine date.

Article 3 : la présente loi sera promulguée comme loi de l'Etat. On a estimé devoir faire deux textes. Je prends la parole avec un sentiment de gêne parce qu'il ne faut pas pour rien et sans raison ... (perte d'informations) ... Vous employez un mot et moi avec vous : « changement », parce que acteur de l'alternance. Mais ce n'est pas ça aussi l'alternance. L'alternance politique cela veut dire un changement de régime. Mais ce à quoi nous avons assisté cet après-midi, véritablement, est loin, très loin, de ce pourquoi des milliers de Sénégalais et de Sénégalaises ont voté le 29 mars 2000 pour le Président Abdoulaye WADE.

C'est pourquoi donc Monsieur le Président, je voudrais vous appeler à plus de mesure. Il fut un temps, où le Président Abdoulaye FAYE avait boudé parce que dépité mais, parce qu'il y a eu souvent des coups de force. Ce que vous faites aujourd'hui ou ce que vous voulez nous faire faire est un coup de force. Les arguments avancés, l'Etat de droit ce n'est pas ça. L'Etat de droit est soumis constamment à la loi. Cela est valable aussi bien pour les personnes, que pour les institutions.

Comment voulez-vous, chères Mesdames, chers Messieurs, que sur la base d'une demande de prorogation ... (perte d'informations) ... Aujourd'hui tout le Sénégal nous écoute, toutes les radios en parlent. Quels sont les arguments ? Tel président de communauté rurale vend des terres : qu'il soit mis en prison. Tel Président de communauté rurale se comporte en potentat : mais qu'il soit arrêté, châtié. Tel maire fait ... (perte d'informations) ... mais qu'il soit puni conformément aux lois.

Ce ne sont pas des arguments. Ce sont des arguments suspicieux et des arguments vraiment qui ne sont pas des arguments politiques. Depuis ce matin, j'ai écouté tout le monde, j'étais inscrit parmi les derniers d'ailleurs. J'avais préparé, en venant ici, un texte qui n'a plus de sens parce que j'expliquais les raisons pour lesquelles, juridiquement, il était impossible de procéder à une dissolution générale des Collectivités locales. Et alors j'invoquais les articles 173 et 174 du Code des Collectivités locales qui est encore en vigueur. L'amendement que vous faites : même si vous dites à la fin que toutes les dispositions contraires à cet amendement sont abrogées, mais vous n'abrogez pas les dispositions du Code des Collectivités locales, vous ne le pouvez pas du tout et vous avez un problème entre les mains.

La fois dernière, quand l'opposition devenue aujourd'hui celle qui est au pouvoir avait en face d'elle, comme l'avait si bien appelé mon frère Abdoulaye BABOU, « l'amendement Niadiar SENE » dans des conditions de précipitation sur la proposition de Khalifa SALL d'ailleurs, Mesdames, Messieurs nous sommes restés si tard même si mon frère Pape DIOP, Questeur à l'époque, ne nous avait pas fait manger. Mais, je dis que cela en vaut la peine de rester pour le peuple sénégalais.

Monsieur le Président, je ne dirai même pas le Sénégal mais le monde entier, RFI nous écoute en ce moment et va relayer ce que nous sommes en train de faire ici. La

dissolution générale des Collectivités locales, vous savez ce que c'est ? C'est un séisme, un bouleversement que Madame le Ministre chargé des Collectivités locales pourra difficilement gérer sinon de façon impossible. Même si l'amendement était conforme à la Constitution d'abord et à la loi portant Règlement intérieur, je dis qu'il posera des problèmes insolubles. Moi, je ne prêche pas pour ma paroisse. Soyez tolérants.

Je conclus en disant ce que j'avais dit, ici, un jour, en reprenant un mot célèbre : si vous avez politiquement raison, parce que le groupe de la coalition SOPI est largement majoritaire, si vous avez politiquement raison, vous avez juridiquement tort.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, la parole est à notre collègue Babacar GAYE.

MONSIEUR BABACAR GAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je ne suis pas intervenu plutôt, parce que je ne pouvais pas le faire à cause des collègues qui intervenaient, et je ne souhaitais pas qu'on pensât que nous muselions les parlementaires. Mais je pense que le Règlement intérieur est très clair. Je vais rappeler ce qu'il dit une bonne fois pour toutes.

La discussion de l'amendement est une priorité sur le débat général. Deuxièmement, on ne peut pas ouvrir le débat général, car il y a des députés qui sont habilités à prendre part à ce débat. Ce qu'on a entendu tout à l'heure, est une participation à un débat général. Nous avons des arguments et des arguments de droit pour leur répondre, mais peut-être que nous attendions le jour où ils évoqueront justement les erreurs qu'on aurait commises dans ce processus. Le Règlement intérieur résout tous les problèmes. Je voudrais dire à l'attention de mes chers amis et de mes chers collègues, que ceux qui n'ont rien inventé ont vite appris. Il n'y a pas d'erreurs possibles.

S'il vous plaît Khalifa, j'ai eu l'amabilité de vous écouter, ayez la patience, il ne reste plus que quelques moments pour qu'on boucle ce dossier. Je dis que ce Règlement intérieur est très clair. Tous les arguments qui ont été soulevés pour ce qui concerne l'amendement ou le non-amendement, l'article 74, alinéa 3, deuxième tiret règle les questions. On cite le type d'amendement. Les amendements peuvent être de toutes les formes. Un amendement peut reprendre le texte tel qu'il est, en enlevant une virgule.

Un amendement peut ajouter à un texte, un amendement peut enlever à un texte tout simplement, mais un amendement peut modifier totalement un texte. C'est écrit noir sur blanc, et ce Règlement, s'il vous plaît, ce n'est pas cette majorité qui l'a voté. Je

voudrais donc que vous ayez respect pour les textes de loi que vous avez vous-mêmes élaborés et entérinés. Enfin, on a parlé de dissolution. Qui a parlé de dissolution ?

Il n'y a pas de dissolution. Nous souhaitons qu'à la date du 24 novembre, quand chaque élu local cessera d'avoir une légitimité et une légalité pour être élu local, qu'à partir de ce moment, on prenne en compte les préoccupations des Sénégalais que nous sommes en train de défendre aujourd'hui.

Enfin, Niadiar SENE, il est bon de l'évoquer. C'est bon que ce garçon ne s'appelle pas Niadiar SENE, il s'appelle Moussa SY. C'est vrai qu'entre SENE et SY, il y a quelques similitudes, mais enfin, à la différence de Niadiar, il n'a pas fait recours au Président de la République pour, justement, aller rechercher ces moyens financiers auxquels vous faites allusion.

Madame le Ministre, je vais vous poser une question à laquelle vous allez répondre de manière précise pour que les Messieurs qui posent la question puissent trouver une réponse correcte. Avez-vous les moyens, au plan humain, dans votre organisation administrative ? Si je le dis, c'est simplement pour que le problème soit réglé. Encore une fois, la question est très simple. Je pense que ceux qui sont porteurs de ce projet ont les moyens de le faire aboutir sans que cela ne coûte un franc aux sénégalais. Il y a des fonctionnaires dans ce pays qui émergent partout, qui ne coûtent rien à ce qu'on leur confie des délégations spéciales.

On ne peut même pas entrer dans ce débat. C'est à vous de prouver qu'effectivement, on ne peut pas mettre en œuvre cette loi sans que cela crée des excédents financiers. La demande est formulée nous allons s'il vous plaît, Monsieur le Président, permettre au Député qui a été à l'initiative de cet amendement, de défendre son projet et celui qui n'est pas pour, n'a qu'à prendre la parole pour peut-être défendre ses idées et enfin, que le Ministre lui dise ce qu'il en pense, c'est tout.
Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR ...

(Perte d'informations)

Tout l'argumentaire qui a été développé, a été essentiellement fondé sur une erreur d'appréciation. C'est ce que le procès-verbal devra noter. J'ai entendu, tout à l'heure, l'argument qui a été développé, on a parlé de la dissolution des Collectivités locales. Nous ne sommes pas dans un cas de dissolution. La dissolution aurait pu intervenir au lendemain de celle de l'Assemblée Nationale pour qu'on ait des élections regroupées ; on ne l'a pas fait. Nous sommes dans un cas où les équipes qui sont en place, vont poursuivre leur mandat jusqu'à son terme. Voilà la réalité. Donc le débat sur la dissolution est un faux débat. Il ne nous intéresse pas.

Deuxièmement, s'agissant des délégations spéciales : on dit qu'un membre de la délégation spéciale exercera les fonctions de Président, un autre, les fonctions de

vice-président. Il n'a pas été dit dans le texte que pour exercer ces fonctions, ils doivent recevoir de l'argent. Ce n'est pas explicitement détaillé. Par conséquent, l'argument à caractère financier que l'on évoque, est un argument spécifique. Il s'y ajoute que si tel était le cas, ce serait au Gouvernement de l'évoquer, or le Gouvernement, à notre connaissance, ne l'a pas encore fait. Alors, c'est la raison pour laquelle, je pense que tout l'argumentaire développé n'a pas de sens. Dire, maintenant, si un tel a commis des erreurs, qu'il faut l'arrêter ; s'il faut arrêter tous ceux qui ont commis des erreurs, c'est au fond, les représentants près de 400 collectivités qui seraient aujourd'hui mis sous les verrous. Ce ne serait pas, me semble-t-il, une bonne chose.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci. La parole est à notre collègue Abdoulaye FAYE.

MONSIEUR ABDOULAYE FAYE

Merci, Monsieur le Président.

J'avais déjà préparé un texte d'intervention, mais je crois qu'il nous faut raccourcir les débats et aller au Règlement intérieur ; quelqu'un l'a dit et c'est vrai, il n'y a eu ni renoncement à nos options, ni dissolution de Collectivités locales. Il est question, le Professeur Iba Der THIAM l'a dit, de l'avenir des Collectivités locales après une expérience vécue. Au cours des débats, il est intervenu un amendement que nous devons traiter conformément à l'article 74, parce que nous sommes quand même dans une République organisée, régie sur la base de la séparation des pouvoirs.

Tenons-nous en à ce que nous, nous devons faire ici et laissons les autres faire ce qu'ils devraient faire. Cela veut dire concrètement, prenant comme exemple le cas de Niadiar SENE, il a introduit un amendement attaqué par nous-mêmes devant le Conseil constitutionnel qui nous a donné raison. Nous introduisons aujourd'hui un amendement que nous allons traiter conformément à notre Règlement intérieur et laissons les autres agir. La réponse donnée par le Gouvernement est, de mon point de vue, une réponse qui ne s'oppose pas à ce que l'on aille dans le sens de nos attributions, du pouvoir qui nous est conféré par la Constitution. C'est la raison pour laquelle Monsieur le Président, je vous demande véritablement de traiter la question : le premier amendement et il en sera ainsi pour tous les autres amendements déposés jusqu'à ce que la question soit réglée.

Voilà ce que je voulais dire, je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, je donne la parole à notre collègue Moussa SY.

MONSIEUR MOUSSA SY

Merci, Monsieur le Président.
Madame le Ministre,
Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

Je pense que j'ai voulu faire l'économie du débat qui a eu lieu lors de l'examen du projet de budget du ministère de l'Intérieur et lors de l'examen du projet de loi que je viens d'amender pendant les travaux de la commission des lois.

C'est pour dire tout simplement que je suis parti des insuffisances révélées par l'actuel Code des Collectivités locales, en premier lieu, avec tout ce qu'il y a d'incohérent et que nous avons rencontré quant à la mise en œuvre même de la politique de ces structures comme l'a révélé Madame le Ministre. Certains collègues, présidents de communauté rurale, certains maires dont moi-même, l'ont dit. Quand il a fallu exécuter et mettre en œuvre ce Code, on s'est rendu compte qu'il y avait plusieurs problèmes, comme aime à le dire Madame le Ministre. Il y a eu des chevauchements entre les communes d'arrondissements et les communes de villes, mais surtout je peux dire que les maires ou certains présidents de conseils régionaux sont allés plus loin. Ils ont agi à l'encontre de l'actuel code, en ce qui concerne la gestion des terres.

Je disais donc que par rapport à cette gestion, ils sont allés au-delà de leurs prorogatives c'est ainsi qu'il nous a été révélé ici beaucoup de scandales : des emplois fictifs à la Mairie de Pikine, des feuilles de concours détournées, le Préfet Ousmane BA en a parlé, des secours aux indulgents distribués sans respect des procédures, parce que les commissions sociales ne se réunissent jamais. Je le dis parce que j'y crois, et c'est valable pour toutes les commissions, de toutes les Collectivités locales, je ne fais pas de distinguo entre celles qui sont libérales et celles qui sont socialistes.

Aujourd'hui, à la Perception municipale, il y a une longue file de gens qui viennent récupérer des secours dont la majorité destinée aux indigents, a été détournée.

Un maire l'a avoué récemment dans la presse en disant qu'il a émis beaucoup de mandats que des gens allaient retirer et verser à nouveau. Quand on lui a demandé pourquoi il agissait de cette façon illégale, il a simplement répondu que c'était pour aider d'autres personnes. Tout le monde sait que c'est illégal et aujourd'hui, plusieurs maires gèrent de cette façon et en le faisant, ils s'enrichissent sur le dos de leurs mandants. Car aujourd'hui, même si je note la complicité de l'administration, la procédure pour pouvoir être reconnu indulgent et bénéficier de cette faveur au niveau des Collectivités locales, est compliquée et très longue parce qu'il y a, au préalable, une enquête de la gendarmerie. Mais ce que l'on voit, c'est que les préfets, les sous-préfets donnent à ces maires des multitudes d'exemplaires de certificats d'indigence dont ils usent à volonté.

L'autre raison, c'est l'usage des tickets parallèles au niveau de certaines communes. La presse l'a dit, les archives sont là, et elle n'a jamais été démentie. L'ancien ministre de l'Intérieur était au courant de cela. Des actions mêmes ont été menées contre ces maires mais, il n'y a pas eu de suite. Il y a aussi des attributions de marchés fictifs. Le problème des terrains existe dans toutes les communes d'arrondissement de Dakar : il y a même un maire qui a eu 19 plaintes déposées contre lui au niveau du tribunal départemental de Dakar. C'est un maire d'arrondissement qui passe tout son temps à morceler des terrains qu'il vend illicitement à deux ou trois personnes.

Et tout cela n'est que la partie visible des problèmes qui existent aujourd'hui au niveau de nos Collectivités locales. Je fais partie d'un conseil municipal dont 18 conseillers sont en Europe. Ils ont émigré parce que le maire leur a signé des ordres de mission. Dans toutes les communes, je le dis aux maires des villes, il n'y a jamais eu un compte-rendu de ces missions, il n'y a jamais eu de compte rendu par rapport à la coopération décentralisée. Aucun conseiller de la ville ne peut vous dire l'état de nos relations avec les partenaires ni avec les bailleurs. Parce que le maire n'a jamais fait de compte-rendu et récemment, il a fait deux virements de crédits de 38 millions pour frais de mission. Papa Babacar Mbaye est là pour nous confirmer cela.

Autres choses que je voudrais signaler, ce sont les incohérences notées dans le Code des Collectivités locales car aujourd'hui, ces maires, ces conseillers régionaux, ces présidents de communautés rurales dépassent leurs prérogatives au point de violer la loi. Donc aujourd'hui, il faut revoir la politique de la décentralisation, parce que des sénégalais comme moi, des collègues comme moi, des conseillers municipaux comme moi, pensent qu'il faut supprimer les communes d'arrondissement qui ont montré leurs limites et ériger peut-être des arrondissements municipaux.

En tout cas, le débat est ouvert, la réflexion entamée, mais, je pense qu'il nous faut maintenant envisager une transition, mettre en veilleuse toutes ces collectivités locales à la fin de leur mandat pour que nous puissions apporter les réformes nécessaires à la politique de décentralisation, que chacun puisse battre campagne, et qu'au soir du scrutin du 12 mai, les Sénégalais choisissent de nouveaux élus.

Ainsi, le Ministère de l'Intérieur aura le temps de préparer ces nouveaux élus à leur mission, mais aussi, ils sauront qu'en tant que conseillers, ils n'ont pas droit à un salaire parce qu'il y en a qui émargent dans les villes et les mairies d'arrondissement. Ils sont chefs de cabinet et perçoivent sous prête-nom. Je l'ai dit en commission à Monsieur le Ministre de l'Intérieur. Les conseillers mêmes ont des mandats de secours, la majeure partie, du moins.

Ce sont des faits existants et c'est par rapport à toutes ces incohérences et à toutes ces insuffisances notées, que j'ai proposé l'amendement. Et à Dakar, l'ex-gouverneur nous avait dit qu'il avait donné un coup de pouce à ces maires, et ces présidents de conseils régionaux pour qu'ils gagnent les élections, mais il lui avait permis aussi de détourner le matériel électoral. Tout le monde l'a constaté, le 24 novembre 96, à

Dakar, il n'y avait pas de matériel électoral. Et cela Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas le nier. Donc par rapport à tout cela, je pense que dès la fin de leur mandat, le 24 prochain, ils seront tous mis en veilleuse, laissant le temps au Gouvernement de nous proposer des réformes, et qu'au soir du 12 mai, il y ait de nouveaux élus pour les différentes Collectivités locales.

Merci, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, mon Cher Collègue.

Notre collègue Mamadou DIOP n°1 a la parole.

MONSIEUR MAMADOU DIOP N°1

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je suis vraiment triste d'en arriver à ce niveau. Celui qui vient de parler est membre du conseil municipal. Je ne le connais même pas parce qu'il ne vient jamais au conseil municipal. Vous ne connaissez rien du tout, autrement ce que vous avez dit, vous ne l'auriez pas dit.

Monsieur le Président, depuis 1960, je fais partie des premiers officiers qui ont formé l'arsenal. Vous étiez là Monsieur le Ministre. Entre 1960 et 1971, je suis allé à la Cour suprême. J'étais Ministre, j'ai démissionné de l'armée, j'ai démissionné du gouvernement pour prendre la mairie. Et vous avez bien vu Dakar, depuis 1984 si vous étiez là. Vous pouvez faire la comparaison par rapport à ce que Dakar est devenue. Donc le problème ne se situe pas là. Si je gère bien la ville, ce n'est pas pour vous, ce n'est pas pour votre régime. Maintenant je ne vous situe pas sur le plan personnel, mais il est possible à l'Assemblée de désigner une commission dès demain, et je serais très heureux d'accueillir une commission de l'Assemblée pour visiter la ville et ce que nous avons fait de la ville de Dakar.

Maintenant ce que je voulais dire, Monsieur le Président, c'est que comme l'ont dit certains intervenants, et là je voulais parler sur le plan technique d'abord de l'amendement et ensuite sur le plan des régions. Si vous nous aviez dit aujourd'hui que vous supprimeriez l'article présenté dans le cadre du projet du Gouvernement, on pourrait comprendre, mais, vous avez mis autre chose qui n'a rien à voir avec ce qui existait. Vous auriez dû utiliser la procédure d'une proposition soumise en urgence, c'est prévu. Et cela aurait été conforme au Règlement intérieur. Je rejoins donc mes collègues qui ont soutenu qu'il ne s'agit pas là d'un amendement.

J'en viens maintenant aux arguments, certains ont soutenu que ce n'est pas parce que les Collectivités locales sont mal gérées qu'il faut les dissoudre, d'autres disent qu'il faut mettre en place des délégations spéciales, parce que telle Collectivité ou telle autre connaît des difficultés et on généralise. Je pense que ce n'est pas un argument. La loi prévoit des sanctions : la traduction devant la Cour, des sanctions pénales,

lorsqu'une autorité locale a enfreint la loi, si elle s'est enrichie on peut la destituer. Si quelqu'un a commis un délit il doit être traduit en justice. Donc vous ne pouvez pas vous baser sur ça pour généraliser et voter une loi. La loi doit être impersonnelle. Donc c'est un argument, pour moi, qui n'est pas consistant.

Aujourd'hui on l'a vu, l'Etat a des inspections, et Monsieur le Ministre peut envoyer une inspection pour vérifier et prendre immédiatement des sanctions, c'est la voie normale. Heureusement que nous sommes dans une enceinte, si vous étiez dehors, on aurait demandé la levée de votre immunité mais vous êtes là, protégé par la loi. Ce que vous dites c'est de la diffamation, ce sont également de fausses nouvelles quand vous dites que les élus locaux ont été mal élus. Certains l'ont dit, c'est aussi une insulte à notre démocratie. Et c'est grâce au dispositif mis en place par l'ancien régime que l'alternance a pu se faire. La démocratie c'est quoi ? Je pensais que 40 ans après, nous aurions atteint un niveau de culture démocratique différent de celui là. On ne peut pas reculer de 40 ans, la démocratie c'est quoi ? C'est l'Etat de droit, la préservation des libertés mais on définit chacun son rôle et on ne change pas les règles du jeu ; on les définit ensemble et on les applique.

Le Président Léopold S. SENGHOR aimait à dire que lorsqu'il est parti voir le Président DE GAULLE en 1958/1959 pour demander l'indépendance du Sénégal, le Président Français lui avait dit : « Monsieur le Président, la recommandation que je vous fais c'est de bâtir un Etat de droit ». C'est ce qui est essentiel pour notre pays, je suis bien placé pour le dire, je ne suis pas un enfant de cœur, vous êtes venus de toutes les régions du Sénégal. Dans chaque région du Sénégal, si vous demandez qui est Mamadou DIOP on vous dira ce qu'il a fait. Donc, nous sommes là pour travailler, ensemble, pour ce pays. Vous ne pouvez pas nous exclure, ce n'est pas possible, vous allez créer des délégations, je suis d'accord sur le principe mais il faut l'appliquer. Demain aux prochaines élections présidentielles on va dire, 6 mois avant, il faut que le Président démissionne. C'est ça la conséquence. Est-ce-que vous êtes d'accord ?

(Perte d'informations) ... vous allez trahir l'esprit démocratique, le fondement démocratique de notre pays, car je pense que dans tous les pays du monde : en France, en Amérique latine et partout en Afrique, les élections se font normalement, et il est du devoir du Gouvernement de les organiser, mais le nôtre n'a pas été capable de le faire. Et vous allez maintenant sanctionner les élus locaux alors que ce n'est pas de leur responsabilité.

Voilà ce que je voulais dire, mais Monsieur le Président, j'ai l'impression que le président du groupe libéral a tous les droits, il peut parler, interrompre, intervenir comme il le veut, alors que pour moi, il est parlementaire dans l'enceinte au même titre que les autres. Donc si on applique une loi, une règle, il faut l'appliquer à tout le monde, je voulais le dire très gentiment puisque c'est mon petit frère.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à Madame le Ministre délégué chargé des Collectivités locales.

MADAME LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DES COLLECTIVITES LOCALES

Je vous remercie, Monsieur le Président.

L'honorable député Babacar GAYE, Président du groupe libéral et démocratique a posé la question de savoir si nous avons les ressources humaines pour mettre en place les délégations spéciales. Nous venons de voir l'amendement, nous sommes une administration, nous allons prendre les dispositions nécessaires. Donc il faut nous donner le temps de voir et de prendre les dispositions requises.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Madame le Ministre.

Notre collègue Moussa SY a présenté un amendement que je vous soumetts.

Quels sont ceux qui sont pour l'adoption de l'amendement ?

Quels sont ceux qui sont contre l'adoption de l'amendement ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est accepté.

(Applaudissements)

La même procédure s'impose car nous avons une proposition d'amendement présentée par Khalifa Ababacar SALL. Personnellement, j'ai des difficultés à lire ce qu'il nous a présenté. Je vais lui demander s'il peut venir nous apporter quelque lumière.

(Perte d'informations)

MONSIEUR KHALIFA ABABACAR SALL

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je vais, avec votre autorisation, me permettre une observation ; le piège dans lequel je ne voulais pas que nous tombions est celui-ci, et l'observation du Président Babacar GAYE me conforte dans ma conviction. Je vous avais interpellé tout à l'heure en vous demandant si la discussion de l'amendement avant mettait un terme au débat général ou non. Aujourd'hui, avec ce que nous venons de faire, nous avons, de facto, arrêté la discussion générale. Il y avait beaucoup d'orateurs inscrits, mais ils ont perdu le droit à la parole, et cela n'est inscrit dans aucun texte. Donc, on crée un précédent c'est pourquoi je veux que cela soit noté dans le procès-verbal.

Monsieur le Président, je voulais donc dire que le mandat des conseillers ruraux, régionaux et municipaux élus le 24 novembre 1996 est prorogé jusqu'à l'installation de nouveaux conseillers municipaux conformément aux dispositions de l'article 173 du Code des Collectivités locales qui ne sauraient être amendées ni modifiées.

Cela signifie quoi Monsieur le Président ? Monsieur le Président, le débat dans lequel on veut nous entraîner est un faux débat parce que nos collègues nous disent que puisque notre mandat expire le 24 novembre et qu'on a reporté les élections, donc nous n'avons plus de légitimité. Voilà en fait le problème qui est posé et qu'ils ne dissolvent pas mais ils gèrent une période intérimaire ou transitoire, je considère que c'est une interprétation abusive de la loi, parce que dès l'instant où l'on reporte les élections, et je rappelle à l'opinion publique et à nos collègues que le report n'est pas de notre fait, nous ne sommes pas demandeurs du report des élections, nous ne sommes pas à la base du report des élections, nous sommes contre le report des élections, pour mémoire et que ce soit mis dans le PV. Donc le report n'est pas de notre fait. Ce report validé, conséquemment ou concomitamment, le mandat des conseillers est ipso facto prorogé.

Donc si on nous introduit un amendement pour nous dire qu'on gère une période transitoire ou qu'on ne dissout pas, c'est une interprétation abusive, c'est la raison pour laquelle mon amendement vise à verrouiller les dispositifs pour qu'on ne puisse pas se référer à des textes parce que l'amendement proposé nous dit que tout texte s'y rapportant est modifié. Quel texte s'y rapporte ? Notre collègue SY n'a visé aucun texte de la loi.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, notre collègue Famara SARR a la parole.

(Perte d'informations)

Je voudrais simplement demander l'application des dispositions du Règlement intérieur. Il faut interroger l'Assemblée sur la recevabilité ou la non-recevabilité de ce qu'on adopte.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Monsieur le Ministre sur la recevabilité du texte.

MONSIEUR LE MINISTRE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Moi, je n'ai particulièrement rien à dire. C'est un problème de procédure à l'intérieur de l'Assemblée.

Merci.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.
La parole est au Président Abdoulaye FAYE.

MONSIEUR ABDOULAYE FAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je souscris à la proposition du collègue Famara SARR qui demande qu'on use des dispositions du Règlement intérieur pour traiter cette question. Il s'agit dans un premier temps de trancher la question de la recevabilité et ensuite de se prononcer sur l'adoption de l'amendement.

S'agissant de la recevabilité, ce qu'il faut retenir c'est que l'amendement du collègue Khalifa SALL est intervenu après que l'Assemblée nationale ait, s'appuyant sur les dispositions de l'article 74, discuté et adopté l'amendement qui devient l'amendement Moussa SY, qui devient partie intégrante du projet de loi proposé par le Gouvernement. A partir de ce moment, l'Assemblée ne peut que discuter sur un amendement qui porterait sur le nouveau projet de loi qui comprend et le texte initial et l'amendement Moussa SY mais, plus sur le texte initial et c'est la raison pour laquelle je suis d'accord avec le Président du groupe. Quant à l'autre, s'il pose son problème comme étant un amendement sur le texte initial, c'est irrecevable s'il le pose maintenant en terme d'amendement sur le texte initial enrichi par l'amendement de Moussa SY alors, les débats peuvent se poursuivre aux termes de l'article 74.
Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, la parole est au Président Babacar GAYE.

MONSIEUR BABACAR GAYE

Je vous remercie

Monsieur le Président, j'ai un avis contraire. C'est vrai que je suis d'accord avec le Président Abdoulaye FAYE dans la première partie de son argumentation mais, dans la seconde, il y a un hiatus, il y a un problème. Dès lors qu'est intervenu un vote, il n'est plus possible de faire un amendement sur un texte. C'est écrit noir sur blanc dans le Règlement intérieur. L'amendement ne peut intervenir qu'avant le vote.
Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.
Monsieur Talla SYLLA a la parole.

MONSIEUR TALLA SYLLA

Merci, Monsieur le Président.

(Intervention en Ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Je voudrais que l'Assemblée se prononce sur la recevabilité de l'amendement de notre collègue Khalifa Ababacar SALL.

Quels sont ceux qui sont pour l'amendement ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est rejeté.

S'il vous plaît, Papa Babacar MBAYE. Sur l'amendement ?
Vous avez la parole.

MONSIEUR PAPE BABACAR MBAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, nous parlons de choses sérieuses. Le Président Talla SYLLA avait parlé de voie de droit. Ces voies de droit, elles commencent ici au niveau de l'hémicycle. On ne se fait aucune illusion. Le Règlement intérieur nous permet de proposer

MONSIEUR LE PRESIDENT

S'il vous plaît, votre amendement, vous pouvez le lire ?

UN DEPUTE

A non, Monsieur le Président ! On est très sérieux.

MONSIEUR PAPA BABACAR MBAYE

Je vous remercie.

Au même titre que les autres collègues qui se sont prononcés sur leur amendement, je voudrais dans le même esprit, motiver la présentation de ce contre-amendement. Il ne s'agit pas d'un amendement au texte initial, mais d'un contre-amendement de celui qui est présenté par notre collègue Moussa SY.

J'ai pris la responsabilité de proposer ce contre amendement en ne me faisant aucune illusion sur son sort, mais en raison simplement d'une certaine caution que nous avons d'un certain nombre de principes. Je le fais et je l'assume avec d'autant plus de sérieux que justement nous le faisons en conformité avec les dispositions du Règlement intérieur et en parfaite adéquation avec l'idée que nous nous faisons en tout cas de notre rôle, de notre mission de parlementaire.

Monsieur le Président, par rapport à l'amendement que j'avais présenté sur le premier texte : le Gouvernement, de façon très explicite, a exprimé son rejet en le motivant, et je parle ici devant la plénière. Le motif qui avait été servi par le Gouvernement pour refuser justement le contre-amendement était clair, net et précis. Aujourd'hui, on remembre carrément la substance même du 2ème texte de loi en le formulant de façon tout à fait disproportionnée, par rapport à l'objectif que s'est donné le Gouvernement. Il y a deux interprétations qui s'imposent aujourd'hui par rapport à cela et j'avais posé une question et la procédure que vous avez mise en œuvre ne permettra pas au Ministre de l'Intérieur de répondre à la question que je lui avais posée.

Je lui avais dit : « Monsieur le Ministre pourquoi vous avez pris la responsabilité de nous présenter deux textes séparés ». Je n'ai pas eu de réponse à cette question, il n'est pas évident que j'en ai. Mais aujourd'hui, je crois que la stratégie coule de source. Il y a deux choses : soit nous allons vers un délibéré « dialguati » concerté entre l'Exécutif et la majorité parlementaire, ce qui est leur droit, mais que je me refuse en tout cas de croire. Peut-être que je me fais une autre conception de la mission que se donne l'Exécutif par rapport à la chose parlementaire ou alors la coalition majoritaire, au nom d'une rupture qui s'affirme et que j'aimerais voir également dans d'autres textes, porte un désaveu public à l'action de son gouvernement.

J'en viens à la proposition de contre-amendement. L'amendement qui est proposé ici, permet, justement de conserver les lignes entre la première proposition et la deuxième.

Je les libelle de la sorte :

Article unique : le mandat des conseillers régionaux , des conseillers municipaux et des conseillers ruraux élus le 24 novembre 1996 arrive à expiration le 24 novembre 2001. En conséquence du report des élections, le mandat desdits conseillers est prorogé jusqu'à l'installation des nouveaux conseillers élus lors du scrutin du 12 mai 2002.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.
Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.
Je voudrais un avis contraire.
La parole est au Président Babacar GAYE.

MONSIEUR BABACAR GAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Nous risquons de passer la nuit ici, mais cette fois-ci, je pense que ce sera définitif et vous tiendrez compte des observations que je ferai pour le respect des dispositions du texte.

Je cite l'article 74, dernier alinéa. « Il n'est pas possible de déposer un amendement sur un texte voté à la suite d'un amendement ». Ecoutez bien ce que dit le dernier alinéa : « lorsque tous les amendements proposés à un alinéa d'un article ou à un article, (le texte qu'on a voté est d'un seul article), ont été tous discutés et que l'examen des alinéas ou articles suivants, (comme c'est un article unique, il n'y a pas d'articles suivants) a commencé (ce qui a été déjà fait), il n'est plus possible de déposer d'amendements aux alinéas ou articles déjà examinés ».

Le texte qui nous a déjà été proposé était d'un seul article. Il y a eu des amendements qui ont été déposés. On les a discutés, car ici il faut comprendre tous les amendements qui ont été déposés pour cet article, et tous les amendements ici signifient le seul amendement de Moussa SY sur l'article en question, je suis clair. Sur l'article unique de base, il n'y avait que l'amendement de Moussa SY que nous avons déjà adopté.

Alors, en conséquence de cela, je ne pense pas qu'on puisse aujourd'hui venir nous proposer d'autres amendements sur un article qui a été déjà voté sur la base d'un amendement. Le Règlement Intérieur, article 74, dernier alinéa est très clair, et je voudrais, Monsieur le Président, cette fois-ci, que vous l'appliquiez.

On utilise justement cette méthode de prendre la parole pour essayer de noyer le poisson, en essayant de proposer des amendements qui n'en sont pas et qui ne sont pas recevables, par le simple fait du Règlement intérieur, encore une fois, que nous avons trouvé sur place et que nous n'avons pas mis en œuvre.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

S'il vous plaît, je voulais demander si l'Assemblée accepte la proposition qui a été faite par le collègue Papa Babacar MBAYE.

Quels sont ceux qui sont pour la proposition ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

La proposition est rejetée.

Nous retenons donc que l'amendement du député Moussa SY est le seul qui a été accepté par l'Assemblée Nationale et demandons au rapporteur de nous le lire.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Donc, je vais donner lecture de l'amendement qui vient d'être adopté. « A l'expiration du mandat des conseillers régionaux, municipaux et ruraux en exercice, c'est à titre transitoire que des délégations spéciales constituées par arrêté du Ministre chargé des Collectivités locales, rempliront les fonctions des différents conseils des Collectivités locales. La composition et les attributions de ces délégations spéciales seront fixées par arrêté du Ministre chargé des Collectivités locales. Toute disposition contraire à la présente loi est abrogée ».

Je pose la question à l'Assemblée, pour savoir ceux qui votent pour la loi proposée.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux s'abstiennent ?

La loi est adoptée.

- 9 -

Fin de la Séance

(Perte d'informations) ... des membres de la Commission adhoc qui doivent statuer sur l'inviolabilité du député Moustapha NIASSE.

Deuxièmement, je voudrais vous rappeler que le démarrage des travaux de la commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique initialement prévu aujourd'hui aura lieu demain selon le programme suivant :

9 h 30. Exposé de Monsieur le Ministre des Finances suivi de discussions
15 h Ministère de l'Artisanat et de l'Industrie ;
18 h Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique.

Il n'y a pas d'observations ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.